

VILLE D'ISTRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Robin PRÉTOT, Maire d'Istres.

M. le MAIRE.- Mesdames et Messieurs les élus, bonjour à toutes et à tous. Bonjour au public, nombreux, une fois de plus – cela fait plaisir. Je vous propose que l'on démarre en désignant notre secrétaire de séance. Je vous propose de nommer secrétaire de séance M. Jocelyn Planelles. Tout le monde est d'accord ? Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention ?

Je demande à M. Planelles de bien vouloir nous rejoindre pour le secrétariat de séance, puis de procéder à l'appel.

M. PLANELLES.- Bonsoir à tous, bonsoir à toutes.

M. Jocelyn PLANELLES, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Étaient présents :

Robin PRÉTOT, Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Clara VITALE, Vincent FRAU, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Damien BROCC.

Pouvoirs :

Franck BALDYS donne pouvoir à Cécile GAUDINO
Ghislain VIENOT donne pouvoir à Romain BARROCA
Manon BENCHENAFI donne pouvoir à Michèle LEBAN
Lucas DURAND donne pouvoir à Pascal DELON
Patrick GRIMALDI donne pouvoir à David GIBAUD
Emmanuelle TAUPIN-MAYOR donne pouvoir à Suzel AYOT

M. le MAIRE.- Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Communications de Monsieur le Maire

M. le MAIRE.- Avant que nous n'attaquions l'ordre du jour, je voudrais vous rendre compte de quelques communications. D'abord, je voudrais que l'on rende hommage à trois de nos agents de la police municipale, qui sont intervenus avec beaucoup de courage et de dévouement dans un feu de logement allée des Ramiers le 13 mai dernier au matin. Une personne a laissé sa casserole sur le feu, qui a commencé à brûler. Ils sont intervenus

pour faire évacuer l'immeuble, avant même l'arrivée des pompiers. Ils ont eux-mêmes failli être pris au piège des fumées et ont commencé à légèrement s'intoxiquer et se sont mis au sol, en craignant légitimement pour leur vie. Ils ont pu être évacués à temps par les pompiers.

Aujourd'hui, tout va bien. Ils n'ont pas été arrêtés et ont pu reprendre le service. Je les ai reçus au cours de la semaine pour saluer leur courage et leur action remarquable. Je voudrais avoir un mot aussi pour eux, et que l'on puisse ensemble, au nom du Conseil municipal, les saluer et vous transmettre leurs noms. Il s'agit de M. Lamine Gueye, de Mme Marye-Mezin et de Mme Gigliotti. Même s'ils ne sont pas présents ici parmi nous, je pense qu'on peut les applaudir. Ils le sauront.

(Applaudissements.)

Je charge M. le Directeur de transmettre ces remerciements de l'ensemble de l'Assemblée et du public.

Je voudrais aussi vous dire que je suis allé en déplacement à Paris, en début de semaine dernière, afin de rencontrer plusieurs personnes. J'ai été reçu à Matignon, au cabinet du Premier ministre, ainsi qu'au cabinet de la ministre des Armées, pour évoquer de nombreux sujets concernant notamment le développement de l'aéronautique, avec certaines bonnes nouvelles que l'on attend pour notre pôle aéronautique, sur lequel je ne peux pas encore m'exprimer. Nous avons évoqué ce sujet. Cela a aussi été l'occasion pour moi, à Paris, de faire une première rencontre informelle avec le futur commandant de base, puisque la base changera de commandement à l'été. Nous allons recevoir un nouveau commandant de base qui... C'est une première et c'est assez unique, puisque cela n'existe dans aucune autre base en France, excepté la base de Salon car c'est une base-école et que c'est l'école des officiers. Pour la première fois, la base d'Istres ne sera plus commandée par un colonel mais par un général, ce qui montre bien la montée en puissance de cette base aérienne et le signal fort qu'envoie l'état-major de l'armée de l'air et de l'espace à notre territoire et à l'enjeu particulièrement stratégique de cette base aérienne.

J'ai pu échanger avec le futur commandant de base, qui est actuellement le chef de cabinet militaire du Premier ministre. Nous aurons l'occasion, cet été, de lui souhaiter la bienvenue. Avant cela, nous aurons surtout l'occasion de saluer le colonel Estève, commandant actuel, lors d'une cérémonie pour lui rendre hommage au début de l'été.

Je veux revenir également sur l'annonce qui a été faite de la fin du projet de gigafactory du photovoltaïque, qu'était Carbon Solar, un projet très important pour notre territoire. C'était même le projet phare du territoire, qui devait recruter 3 000 emplois directs et encore plus d'emplois indirects. Malheureusement, le contexte international de concurrence sur le photovoltaïque, notamment venu des pays asiatiques, et l'absence de protection suffisante, à mon avis, aux frontières de l'Europe pour faire face à ce marché qui est vraiment tiré par le bas, avec des prix très compétitifs, a rendu le projet Carbon, qui était tout à fait louable et remarquable, caduque. C'était un projet qui visait à constituer et à fédérer une véritable filière du photovoltaïque *made in France*, en maîtrisant l'ensemble de la chaîne de valeur.

Malheureusement, cette concurrence internationale a provoqué des effets négatifs. Je ne peux que regretter la disparition de ce grand projet structurant pour notre territoire. Il nous rappelle aussi à quel point toutes ces belles annonces et ces beaux projets que nous avons sur le territoire et que nous accompagnons avec fierté sont fragiles. Il faut les accompagner avec beaucoup de prudence, mais toujours de la mobilisation. Il nous rappelle aussi, malheureusement – ce n'est pas une réjouissance –, que... Quand on se dit qu'il faut accompagner l'offre de logement pour accompagner ces entreprises, cela nous

conforte dans l'analyse qui était la nôtre : cette offre de logement, elle doit se faire en « juste à temps », c'est-à-dire en même temps qu'arrivent les entreprises. Si on construit trop tôt et trop vite, on va se retrouver avec un excès de construction de logements, qui ne répondra pas à un besoin économique qui aura disparu d'ici là.

Il faut toujours adapter notre urbanisation à la réalité économique. Il faut être en capacité de prévoir les infrastructures routières qui vont avec. C'est aussi un autre sujet. Même si le projet Carbon n'existe plus, il en reste d'autres, qui sont d'ampleur, sur le territoire. Je pense à Gravity qui doit faire de l'acier décarboné à base d'hydrogène. C'est à peu près 500 emplois directs.

Il y a le développement de notre pôle aéronautique, même si c'est un peu moins d'emplois, mais ce sont tout de même de beaux emplois, avec toujours HynAero qui, s'il continue bien son développement, devrait créer 700 emplois directs sur notre pôle aéronautique. Cela pose encore une fois la question des infrastructures, surtout de mobilité. Je vous annonce qu'il y aura bientôt – l'Etat reviendra sur le sujet – une concertation lancée sur un projet concernant la deux fois deux voies Fos-Salon, que nous attendons de longue date. Un projet nous a été présenté. Je laisserai l'Etat venir dessus prochainement.

Dans ce cadre d'aménagement du territoire, j'ai pris ce matin la présidence de l'EPAD de Ouest-Provence, l'Etablissement public d'aménagement et de développement foncier, élu par le Conseil d'administration que je remercie. C'est un outil important, qui résulte là encore de mes fonctions à la Métropole notamment. C'est un outil important pour l'ensemble des maires, puisque c'est l'outil qui nous permet d'avoir la maîtrise de beaucoup de terrains fonciers. Quand on veut pouvoir maîtriser l'urbanisation de cette ville, il faut en maîtriser les outils. Cet outil est le principal outil qui va nous permettre de gérer et d'avoir un urbanisme et un aménagement raisonné et adapté à la réalité de notre territoire et de nos capacités. Je remercie, à travers ce micro, le Conseil d'administration pour sa confiance.

J'ai eu l'occasion de recevoir le président de la Métropole, Nicolas Isnard, qui est venu, mardi, pour me rencontrer. Nous avons visité le chantier du théâtre, théâtre qui prendra trois petits mois de retard, mais dont on a toujours le bon espoir qu'il puisse ouvrir pour la saison culturelle de septembre 2028.

Toute la question se pose sur la méthodologie et le fonctionnement du théâtre, car l'investissement est colossal. On sait tous qu'il a un peu dérapé, passant de 20 M€ d'investissement à 43 M€ aujourd'hui, ce qui est important. Le président Isnard – je rejoins son analyse – tire la sonnette d'alarme et nous pousse, l'ensemble des acteurs – Métropole, Ville, régie Scènes et cinés – à se mettre autour d'une table, pour se poser la question du modèle économique et du fonctionnement du théâtre. Ce serait un deuxième échec que celui de ne pas réussir à faire tourner correctement ce théâtre. Déjà que l'on a eu une construction qui a glissé fortement, il ne faut pas que l'on ait le « deuxième effet Kiss Cool », si je puis me permettre, avec un fonctionnement que l'on n'a pas pensé et que l'on n'a pas raisonné.

Il va falloir être ingénieux et créatif, pour trouver des solutions pour faire fonctionner ce théâtre, dans les mesures raisonnables des finances de tout le monde. Cela va nécessiter un travail en interne, pour permettre l'ouverture à temps du théâtre. J'ai quand même bon espoir. C'est un équipement qui sera de qualité. Le théâtre, maintenant, est là. On pouvait tous critiquer, les uns et les autres – moi, le premier – la dimension de ce projet. Demain, il va devenir réalité. Qu'est-ce qu'on en fait ? Est-ce qu'on s'en lave les mains et on s'en fiche ? Je crois que ce ne serait pas raisonnable. Je crois qu'il faut surtout, vraiment, prendre à bras-le-corps, avant même l'ouverture de ce théâtre, la question de son fonctionnement. Quelle est notre ambition, en termes de fonctionnement, en termes de programmation ? Une fois que nous aurons à couper le ruban, nous pourrons apporter une

solution pour que le théâtre ouvre et puisse vivre sa meilleure vie, et attirer et être une locomotive pour la programmation culturelle sur l'ensemble de notre territoire.

Je veux aussi vous indiquer que, dans le cadre des 100 premiers jours de notre mandat, il y a trois dates à retenir, une dont on va parler ensuite : d'abord le 6 juin, avec à la fois l'inauguration du marché provençal l'Instant Provençal, une initiative de notre majorité et de notre adjoint délégué, M. Bouterin, qui amènera un marché de type provençal le samedi matin, pour dynamiser le centre-ville.

C'est un test grandeur nature ; on va voir. Dans la logique que nous avons de revitaliser le centre-ville, qui en a grandement besoin, l'idée est de mettre les moyens et de créer des rendez-vous réguliers, adaptés à ce centre-ville, pour créer du flux et créer une dynamique économique pour ce marché.

Nous aurons également, le même jour, « Istres en nature », dont M. Luc Brézia, notre adjoint à l'environnement, pourra certainement parler ultérieurement, qui va valoriser le patrimoine naturel de la ville et faire évoluer ce qui était autrefois « Istres propre ».

Nous aurons aussi, le 13 juin, une table ronde sur la santé, avec l'ensemble des professionnels du secteur médical. Je me tourne vers Mme Pellafigue et Mme Pernelet, qui sont à la manœuvre, entre autres, sur cette table ronde, pour lancer le plan Caducée que nous avons promis pendant la campagne, et commencer à partager un état des lieux et les premières pistes de réflexion avec l'ensemble des professionnels médicaux et paramédicaux du secteur, pour lutter contre ce désert médical qu'est devenu Istres, qui ne compte que 13 médecins généralistes pour une ville de 45 000 habitants. Je le rappelle, c'est la deuxième ville du département en termes de manque de médecins.

Nous avons d'ores et déjà une première bonne nouvelle, puisque nous avons trouvé un médecin neuropédiatre, qui a décidé de s'installer dans la ville. Il sera installé prochainement dans les locaux de la Maison régionale de santé. Je l'ai reçu. Nous allons l'accueillir prochainement, ce qui est une bonne nouvelle pour notre territoire. On espère qu'on en aura d'autres de la sorte.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire en préambule. Dire aussi aux élus que nous les retrouvons, vous l'avez certainement noté, le 5 juin à 17 heures, pour la désignation des grands électeurs, dans le cadre des élections sénatoriales, ce qui nous est rendu obligatoire, pour un dépôt en préfecture le soir-même. J'ai eu l'occasion, en réunissant les représentants de l'opposition, d'échanger et de leur demander, puisque certains en ont, des propositions à nous faire.

Voilà pour ces communications.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2026

M. le MAIRE. - Je le soumetts au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

Mme AYOT. - Monsieur le Maire, j'ai un déport pour M. Gibaud sur les décisions 150-2026, 152-2026 et 153-2026. Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

M. le MAIRE. - Ce déport est noté, je vous remercie.

Décisions valant délibérations du 18 avril 2026 au 6 mai 2026

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions, des remarques ou des interrogations sur ces décisions valant délibération ?

Il n'y en a pas. Nous pouvons poursuivre et entamer l'ordre du jour.

FINANCES

1- Souscription d'un contrat de crédit de trésorerie de 3 millions d'euros auprès de l'Agence France Locale

Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- Cette délibération concerne le renouvellement d'une ligne de trésorerie de 3 M€ auprès de l'Agence France Locale. C'est un outil de gestion de trésorerie, qui permet à la Ville de faire face à des décalages temporaires entre le moment où elle perçoit les recettes et le moment où elle paye les dépenses.

La ligne actuelle souscrite auprès de l'AFL arrive à échéance en juin 2026. Il est donc nécessaire de la renouveler pour garantir la continuité des paiements et la bonne gestion financière de la collectivité.

Après analyse de diverses offres reçues, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie, toujours auprès de l'AFL, selon les conditions précisées dans la délibération.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de remarques, pas de questions ?

Je le soumets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

2- Vente aux enchères publiques de biens mobiliers communaux

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Vous l'avez certainement entendu dans la presse, dans le cadre de la rationalisation de nos dépenses, et sans attendre l'audit financier que nous avons commandé, il s'agit de voter la possibilité de recourir à une vente aux enchères publiques, à travers une publicité adaptée, et donc d'approuver le principe de ce recours à cette vente aux enchères, qui aura lieu le 27 juin prochain sur l'esplanade Charles-de-Gaulle, et d'autoriser la cession par vente aux enchères publiques de biens d'une valeur unitaire supérieure à 4 600 € TTC figurant dans la liste que vous avez en annexe de la délibération. Les biens d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 4 600 € seront cédés, le cas échéant, par décision du maire prise dans le cadre de la délégation que vous m'avez consentie en avril dernier.

Pour faire très simple, nous avons, par exemple, un parc auto important d'un peu plus de 300 véhicules, ce qui est énorme. Nous allons rationaliser tout cela. Le travail a été fait avec l'ensemble des directions, pour lister les véhicules qui sont rendus nécessaires, leur affectation selon les services et la nécessité du service. Nous allons donc soumettre à la vente 55 véhicules lors de cette vente aux enchères, ainsi que du mobilier, entre autres de la régie du Nexus, dont vous savez que nous l'avons liquidée faute de rentabilité. Il y aura certainement d'autres mobiliers plus tard. Cela va nous permettre, selon nos estimations, de

rapporter entre 100 000 et 140 000 € à la collectivité, et nous en avons besoin pour nos recettes.

Madame Ayot, vous avez la parole.

Mme AYOT. - Je vous remercie, Monsieur le Maire. Nous avons des petits questionnements sur cette vente. Premièrement, est-ce que les agents ont été bien prévenus en amont qu'ils n'avaient plus de véhicules à leur disposition ? Deuxièmement, comment les critères de choix ont été effectués ? Est-ce par rapport à leurs missions propres ? Ce qui nous interroge, c'est qu'il y a quand même des véhicules utilitaires. « Utilitaire » veut dire « utile » : un Kangoo, une benne, je pense que c'est utile. Je ne pense pas que l'on rentre chez soi avec plaisir avec un camion-benne. On laisse entendre que les gens rentrent chez eux et font le reste avec les véhicules.

Mon équipe et moi-même voudrions également connaître le coût de cette vente aux enchères. Quel commissaire avez-vous choisi pour cette vente ?

M. le MAIRE. - Sur la prévenance des agents qui avaient un remisage à domicile – c'est ce dont vous parlez – et qui ne vont plus bénéficier de véhicules, bien sûr qu'ils ont été prévenus. On leur a même donné un délai d'un mois pour rendre le véhicule. Ils ont tous été prévenus. Cela a été la consigne donnée : s'assurer qu'ils étaient bien prévenus.

Pourquoi avons-nous retiré certains – la plupart – véhicules avec remisage à domicile ? Tout simplement dans les cas uniques d'une nécessité absolue de service. Je considère que certains postes d'assistance ou de secrétariat ne nécessitent pas, à partir du moment où on est affecté à un bureau permanent, d'avoir un véhicule avec remisage à domicile. À partir de ce moment-là, on y met fin.

Il y a toujours et il y aura toujours un parc auto, avec un *pool* de véhicules. Si un agent a besoin de réserver un véhicule pour faire un déplacement, il peut le faire. S'il y a des déplacements plus réguliers – cela peut être le cas dans certains services... Je vous donne un exemple : le service des sports qui a besoin de se déplacer régulièrement pour aller d'un gymnase à l'autre. Dans ce cas, des véhicules sont affectés à ces services et sont en gestion libre dans la journée par le service, mais ils ne sont pas affectés à quelqu'un et on ne rentre pas avec le soir. Ils restent sur le parking, et c'est bien comme cela.

Ensuite, s'il y a des besoins... Je dis une bêtise, mais pas trop. Je prends l'exemple du service des élections. Si, demain, il y a des élections et que l'on a besoin, pendant une durée d'une, deux ou trois semaines, d'avoir un véhicule avec remisage à domicile parce qu'on fait des horaires extensibles et qu'on peut finir tard le soir et démarrer tôt le matin, il n'y a aucun problème ; il y aura toujours la possibilité de réserver des véhicules et d'avoir cette fois-ci un remisage à domicile, mais qui est limité dans le temps et qui est limité surtout à un exercice, à une mission spécifique.

Autrement, il n'y a pas de raison d'avoir un véhicule avec remisage à domicile.

Concernant les véhicules utilitaires, vous allez découvrir qu'il y en a très peu. La plupart des véhicules utilitaires, qui concernent les services techniques, eux, n'ont pas bougé. Très peu de choses ont bougé aux services techniques. Il y a certains Kangoo – pas beaucoup – sur la liste, qui vont être vendus, mais l'analyse s'est faite avec l'ensemble des directeurs. Moi, je n'ai absolument pas la compétence pour savoir quel véhicule il faut vendre ou non, et pourquoi on vendrait celui-là et pas un autre. On a donc demandé aux services de faire des analyses, de regarder, service par service, direction par direction, quel est vraiment le besoin, de faire remonter le besoin, et on a fléché certains véhicules. Est-ce nécessaire ? Oui ou non. Si non, on le vend.

Mme AYOT. - Le délai d'un mois me paraît assez court. Si, aujourd'hui, vous avez un véhicule pour vous rendre au travail et que c'est le deuxième véhicule de votre famille, même que pour vous-même, se retourner en un mois pour faire un prêt... Les banques, aujourd'hui, sont assez frileuses avec les gens qui sont dans des situations en n'ayant pas des salaires mirobolants. Je suis désolée de vous le dire, excusez-moi, vous n'avez pas la même vision que moi de certaines populations. Peut-être que deux mois aurait été peut-être plus sympathique envers les agents, pour se retourner. Peut-être que, demain, des agents vont être en difficulté pour venir travailler, ne serait-ce que quelqu'un qui avait un véhicule et qui a un problème moteur, c'est-à-dire qu'il ne peut pas faire des kilomètres à pied ou qui a des problèmes de mobilité. On aurait pu, peut-être, augmenter le délai de retrait du véhicule.

M. le MAIRE. - En fait, il y a un problème dans votre analyse, Madame Ayot, qui montre une erreur de base, structurelle. À partir du moment où un agent se retrouve sans voiture et qu'il a fait le choix de vie de ne plus avoir de voiture parce qu'il avait une voiture avec remisage à domicile, qu'est-ce qu'il fait le reste du week-end ?

Mme AYOT. - Il a une deuxième voiture.

M. le MAIRE. - Il a une deuxième voiture ? Vous savez si tous les agents ont une deuxième voiture ? Cela veut dire que l'on est venu, là, compenser un rythme de vie et favoriser un pouvoir d'achat, et un complément de salaire, un complément de vie à des agents, alors que la voiture n'a pas pour but de remplacer la voiture de famille. Elle est là pour servir le public.

(Applaudissements.)

Mme AYOT. - Monsieur le maire, je vous parle de situations concrètes. Ce que vous dites, je l'entends. Ce n'est pas quelque chose que l'on n'entend pas du tout. On l'entend parfaitement. Nous aussi, nous avons des compagnons qui ont des véhicules de fonction ou de service, qu'ils n'utilisent pas le week-end. On a une voiture familiale que, moi, j'utilise pour mon travail. Elle n'est pas chez moi à disposition de mon mari. Vous comprenez ?

M. le MAIRE. - À partir du moment où c'est juste pour venir au travail, on devrait s'en sortir.

Mme AYOT. - Si je me permets aujourd'hui d'intervenir, c'est que nous avons été fortement sollicités. Ne vous inquiétez pas, nous savons très bien faire la part des choses – très bien faire la part des choses.

M. le MAIRE. - Je pense qu'il y a un ou deux cas particuliers, que nous avons aussi en tête, comme vous. On les a bien analysés aussi. Notre décision n'en changera pas pour autant.

Vous parlez aussi de personnes qui peuvent avoir des petits revenus et vous dites que l'on ne s'y intéresse pas. Madame Ayot, pourquoi les assistantes maternelles et les ATSEM n'auraient pas non plus des voitures avec remisage à domicile, à ce moment-là ? Elles aussi, elles se déplacent. Peut-être qu'elles se déplacent d'ailleurs même plus que les personnes qui sont affectées derrière un bureau. Il y a un problème aussi d'iniquité, dans la gestion de cette collectivité. On l'a évoqué assez souvent. Des gens bénéficient, je trouve, d'avantages qui ne sont pas équitables et qui ne sont pas dus.

Je le regrette, si une ou deux personnes n'ont pas de véhicule personnel disponible. Mais un mois pour rendre un véhicule, je pense que c'est raisonnable. Il y a

quand même, dans cette ville, des transports en commun. Il y a maintenant des pistes cyclables. Il y a aussi des tas de moyens de venir jusqu'à la mairie. Je pense que l'on devrait pouvoir s'en sortir.

S'il y a vraiment des cas très particuliers, sachez que ma porte est ouverte pour ces personnes-là. Elles pourront toujours essayer de venir m'en parler et on pourra toujours regarder cela, mais on a bien fait d'analyser la question. J'ai posé moi-même la question au début aux services : y a-t-il des gens dans cette situation ? À un moment donné, on n'est pas là pour venir remplacer les voitures personnelles des familles.

M. BROC.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je veux très brièvement vous dire que, pendant toute la campagne, mes colistiers et moi-même avons défendu une gestion saine et extrêmement rigoureuse des deniers publics, de l'argent des Istréens. On le leur doit, c'est bien normal. C'est la moindre des choses. Là, vous rationalisez le parc automobile ; je n'y vois aucun inconvénient. Au contraire, cela va dans le bon sens. Il n'y a pas de soucis là-dessus. J'y souscris dès demain.

Par contre, il y a une chose, et vous n'en êtes pas comptable, mais pour l'avenir, il faut y veiller. Sur le parc automobile, de toute évidence, il y avait hypertrophie du parc automobile, excès de moyens. Par contre, on m'a signalé ces derniers mois, dans certains services, la difficulté pour des agents municipaux, notamment des agents d'entretien, d'avoir des produits d'entretien, des consommables, même du papier toilette. On me l'a signalé, c'est certifié.

M. le MAIRE.- J'entends ce que vous dites.

M. BROC.- Vous n'en êtes pas comptable, cela date de ces derniers mois.

Je veux être sûr, je vous pose la question.

Qu'est-ce qui vous fait rire, Madame Ayot ? Ce n'est pas le cirque, ici.

Quand il manque des moyens dans certains services, il faut y être vigilant et y remédier.

Est-ce un problème de désorganisation ou de manque de moyens financiers ? C'est ma question.

M. le MAIRE.- Je pose la même question. À partir du moment où vous me soulevez ce problème, je vous proposerai, hors séance, de me donner un peu plus d'éléments pour voir de quel service, quel endroit ou quelle fonction il s'agit. Très franchement, je me tourne vers le Directeur général des services et les services, pour regarder cela et voir s'il y a effectivement des problèmes d'approvisionnement. On regardera cela sans problème.

M. BROC.- Services techniques.

M. le MAIRE.- C'est très vaste, les services techniques. Il y a un magasin général qui est immense. Il est quand même normalement bien doté. Je vais volontiers poser la question et vous faire un retour. Je vous demande qu'on le note et que l'on fasse un retour à M. Broc dans les prochains jours.

Je le passe aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Votre groupe en entier ?

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 36 voix (Robin PRÉTOT, Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Damien BROCC)

ABSTENTION : 7 voix (Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

3- Fin de la régie du Nexus et engagement des opérations de liquidation

Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- Vous l'avez déjà abordé tout à l'heure et l'on a déjà abordé lors de précédents Conseils municipaux. La régie Nexus a été créée en 2025, après son exercice présentant un déficit de 250 000 €, avec une perspective irréaliste de retour à l'équilibre. Or, en tant que service public à caractère industriel et commercial, il faut que l'activité soit financée par ses propres recettes, ce qui n'est pas le cas.

Nous proposons d'arrêter l'exploitation au 31 mai 2026, puis de procéder à la clôture des comptes et à la liquidation de la régie. Les actifs et les passifs seront repris par la commune, conformément aux règles prévues par le Code général des collectivités territoriales.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. BROCC.- La fin du projet Nexus est une nécessité sur le plan financier, mais un mot sur le fond de ce que l'on proposait aux jeunes Istréens : c'était une aberration.

Je l'ai dit l'autre jour en commission, les jeunes Français, les jeunes Istréens sont surexposés aux écrans. Avec Nexus, d'une certaine manière, on en rajoutait. On a voulu faire, à l'époque, du jeunisme, c'est-à-dire broser les jeunes dans le sens du poil, et leur proposer des choses bien plaisantes mais qui les exposent encore plus aux écrans. Je le vois tous les jours dans le cadre de l'Éducation nationale, tous les effets pervers des écrans, en termes de difficultés à se concentrer sur les tâches d'apprentissage, en termes d'isolement, de renfermement, etc.

Sur le fond, en termes d'utilité publique, ce projet n'avait aucune utilité publique ; c'était une aberration.

M. le MAIRE.- Autant je vous rejoins sur le caractère d'utilité publique qui n'était pas présent dans ce type de projet, autant je n'émet pas tout à fait la même analyse sur la filière, notamment la filière du *e-sport*, est une vraie filière qui se développe en France et qui est très importante. C'est aussi une vraie culture. Le jeu vidéo est une culture ; c'est aussi une forme d'art, qui génère beaucoup de ressources pour notre pays et pour l'économie et qui, au-delà de cela, génère des tournois, des rassemblements et une forme de fédération, de culture qui est vraiment importante. Il ne faut pas sous-estimer la part du *gaming* et du *e-sport*, qui est vraiment pour moi un sport émergent, avec certes tous les défauts que peuvent avoir les écrans mais, là, il ne s'agissait pas seulement d'avoir un outil tourné vers le plus

jeune public, ce que je peux entendre quand on expose des tout-petits à des écrans. Quand on a 20, 24 ou 25 ans, de toute façon, on n'a pas attendu le Nexus pour en faire.

Je pense que l'*e-sport* est une vraie filière, un vrai sport émergent. Le jeu vidéo est aussi une vraie culture. Je suis totalement favorable à la soutenir mais, en l'espèce, sur la situation du Nexus, ce n'est juste pas viable, pas entendable et complètement irréaliste, comme l'a dit Mme l'adjointe. C'est de l'argent public. Là où je vous rejoins, c'est que ce n'est pas notre rôle, en tant que service public, de créer une entreprise comme celle qu'était le Nexus. Si encore elle avait fonctionné, on aurait pu la prolonger mais, là, malheureusement, non.

M. GIBAUD.- Le Nexus était divisé en plusieurs activités, dont certaines n'étaient clairement pas rentables. N'aurait-il pas été possible de reporter la filière *e-sport* sur la régie du bowling, comme cela avait été envisagé, et de sauver en partie ce qui aurait pu être intéressant pour Nexus et pour les Istréens ?

M. le MAIRE.- C'est une piste que nous avons envisagée : transférer juridiquement une partie au bowling. Cependant, pour le faire vivre, il fallait toujours détacher de la ressource pour animer le site, et une partie seulement du site, et donc générer des fluides, des dépenses et du fonctionnement. Sur la fin, cela ne s'avérait pas si rentable, de l'avis même du directeur du Nexus lui-même. On a préféré faire le choix, malgré cette piste qui était évoquée par les services, qui nous a été proposée, de ne pas non plus mettre en danger le bowling en chargeant la barque d'un bowling qui, pour l'instant – tant mieux – est excédentaire. À trop lui rajouter une activité qui, pour l'instant, est déficitaire, il ne faudrait pas non plus faire l'effet inverse : on sauve une partie du Nexus mais on fait couler le Nexus et le bowling derrière, avec un effet domino. Le risque était trop grand. Nous avons donc préféré arrêter, malgré l'option qui était effectivement envisagée.

Mme SIREROLS.- Monsieur le Maire, vous évoquez l'*e-sport* comme un élément de la culture ; je vous rejoins. Vous évoquez aussi la question de la rentabilité : est-ce que la question de la culture doit être abordée sous l'angle de la rentabilité tout le temps ? Je ne sais pas, je ne suis pas sûre. Je comprends la notion d'équilibre ; la notion de rentabilité, c'est autre chose.

M. le MAIRE.- Madame Sirerols, quand on monte un service public industriel et commercial, qui doit de par la loi s'équilibrer de lui-même et que l'on a 254 000 € de déficit et 50 000 € par mois, à un moment donné, la culture a la réalité qui est juridique : si cela ne se fait pas, c'est la Chambre Générale des Comptes qui va venir nous chercher pour nous expliquer comment faire.

Mme SIREROLS.- Je fais bien la différence entre l'équilibre et la rentabilité.

M. le MAIRE.- En l'occurrence, dans un SPIC, l'équilibre, c'est la rentabilité. Il faut que des gens viennent, payent de la session de *gaming* ou de la session de jeux vidéo, pour que cela puisse payer les dépenses. Cela ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir, demain – pourquoi pas –, un salon du *e-sport*, qu'il ne peut pas y avoir des événements subventionnés par la Ville, pour une compétition de *e-sport* à la Halle Polyvalente. Pourquoi pas. C'est de la dépense, comme on pourrait le faire pour n'importe quel autre événement qui ne rapporte pas de la recette, mais on est dans le cadre d'une dépense, d'un événement, et pas sur un service public industriel et commercial.

Toute la difficulté était celle-ci. Le statut d'un SPIC est celui d'une entreprise privée, qui doit donc avoir une logique d'entreprise privée : les recettes équilibrent les dépenses. À partir du moment où vous n'avez pas cela, comme n'importe quelle entreprise, elle fait faillite et vous ne pouvez pas, comme n'importe quelle entreprise, venir taper à la

porte de l'Etat ou de la Ville pour dire : « je n'ai pas d'équilibre, mais j'ai une utilité pour la vie sociale, il faut m'équilibrer ». Cela ne fonctionne pas ainsi.

Le problème était déjà vicié dès le départ, dans ce statut-. Cela n'empêche pas que l'on pourra créer d'autres événements, demain, sur l'*e-sport*. Ce n'est pas non plus la mort de la filière du *gaming* en France ni à Istres.

M. GIBAUD.- Nous avons deux associations, il me semble, de l'*e-sport* à Istres. Ont-elles été contactées ?

M. le MAIRE.- Oui, elles vont être rencontrées ou l'ont été. Une a déjà été rencontrée par M. Delon, puisqu'il y a eu une demande de rendez-vous. Nous gardons des échanges avec eux pour parler d'avenir.

Je le sou mets au vote Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

4- Avenant n° 3 portant prorogation de la convention de concession de service public pour la gestion et l'exploitation de deux établissements de multi-accueils collectifs

Rapporteur : Mme DECLERCQ

Mme DECLERCQ.- Il est demandé dans cette délibération au Conseil municipal d'approuver l'avenant numéro 3 à la convention de concession de service public relative à la gestion des multi-accueils Simone Veil et Colette Bonassi. Cette prolongation d'une année, jusqu'au 31 août 2027, permettra à la commune de disposer du temps nécessaire pour définir le futur mode de gestion de l'accueil de la petite enfance et préparer cette transition dans de bonnes conditions. Elle garantit également la continuité du service public, ainsi que la stabilité nécessaire pour les enfants, les familles et les équipes.

L'analyse juridique a conclu qu'il s'agit d'une modification non substantielle du contrat. Les caractéristiques essentielles du service demeurent inchangées. Il vous est donc proposé d'approuver le principe de cette prolongation, d'approuver l'avenant numéro 3 et d'autoriser M. le Maire à signer les documents afférents.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des remarques ou des interventions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

5- Rapports d'activités 2025 des structures locales des organisations syndicales subventionnées par la commune

Rapporteur : Mme LEBAN

Mme LEBAN.- Chers élus, Mesdames et Messieurs, je voudrais avant toute chose remercier les représentants des instances syndicales, avec lesquels nous avons engagé un dialogue constructif. En effet, les syndicats occupent une place essentielle dans la vie d'une collectivité. Ils représentent les intérêts des salariés, défendent leurs droits, participent au dialogue social. Nous leur devons donc la transparence et l'écoute. Les syndicats jouent également un rôle de médiateur, car ils permettent aux agents de faire entendre leurs préoccupations, et participent à la recherche de solutions face aux difficultés rencontrées sur le terrain. Enfin, ce sont aussi des acteurs de la démocratie sociale, car ils donnent la possibilité aux travailleurs de s'exprimer collectivement et de participer aux décisions qui concernent leur avenir professionnel.

Cette représentation collective renforce la justice sociale et contribue à une meilleure cohésion au sein de la société. C'est pourquoi je compte sur eux pour nous accompagner durant ce mandat.

C'était un petit mot que je voulais leur adresser.

Pour revenir à notre point 5, l'article L. 2251-3-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que les structures locales des organisations syndicales sont tenues de présenter au Conseil municipal un rapport détaillant l'utilisation de la subvention attribuée par la Commune. J'invite donc le Conseil municipal à prendre acte des rapports d'activité 2025 des organisations ci-dessous : l'Union locale des syndicats CGT, le syndicat CGT des territoriaux de la ville d'Istres, l'Union locale des syndicats Force ouvrière d'Istres, le syndicat Force ouvrière des territoriaux d'Istres, le syndicat UNSA des territoriaux de la ville d'Istres et le FSU territoriaux d'Istres.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ou des remarques sur les rapports d'activité ? Je vous invite à prendre acte. Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES RAPPORTS D'ACTIVITES 2025 DES STRUCTURES LOCALES DES ORGANISATIONS SYNDICALES SUBVENTIONNEES PAR LA COMMUNE

6- Attribution de subventions aux organisations syndicales locales - exercice 2026 Rapporteur : Mme LEBAN

Mme LEBAN.- Les articles L. 2251-3-1 et L. 2251-2 du Code général des collectivités territoriales prévoient que les communes peuvent attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives, qui sont dotées de la personnalité morale et qui remplissent les missions d'intérêt général sur le plan communal. Le Conseil municipal est sollicité pour l'attribution en 2026 d'une subvention à chacune des organisations syndicales suivantes.

Je vous les énumère ?

M. le MAIRE.- Ce sont les mêmes : CGT, Force ouvrière, UNSA et FSU.

Mme LEBAN.- Les subventions attribuées pour 2026 sont identiques à celles de 2025. Par contre, vu nos contraintes budgétaires actuelles, on ne pourra certainement pas être en mesure de faire la même chose l'année prochaine.

Je vous invite à attribuer, ligne par ligne, la subvention 2026 à chacune des organisations syndicales, approuver la convention-type jointe à l'annexe, préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2026 et autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec chaque organisme.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

Vous voulez intervenir, Monsieur Broc ?

M. BROC.- Je vois qu'il y a des différences de montant. Selon quels critères est-ce justifié ?

M. le MAIRE.- Je pense que c'est lié à la taille du syndicat et à sa représentativité aux élections. C'est cela ? C'est cela.

Nous n'y avons pas touché. Cette année, ce n'est pas une « année blanche », mais pas loin. On ne touche rien et on se penchera sur le budget de l'année prochaine.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

7- Subventions et concours 2026 - thématique « sport »

Rapporteur : M. DELON

M. DELON.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette délibération porte sur les subventions de fonctionnement 2026 aux associations de la thématique « sport ». Elle traduit le soutien de la Ville au tissu associatif sportif, au sport pour tous, au sport scolaire et au sport de haut niveau. Le montant global proposé pour la thématique « sport » s'élève à 3 376 950 €. Certaines subventions sont accompagnées de conventions et, pour les associations concernées, de mises à disposition de personnel, de locaux, de matériel ou de véhicules.

Les objectifs poursuivis sont clairs : renforcer l'attractivité et le rayonnement de la Ville, soutenir la cohésion sociale, favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous les publics, accompagner les sports scolaires et les nouvelles pratiques, et valoriser les espaces naturels.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'attribuer les subventions ligne par ligne, d'approuver les conventions correspondantes, de prendre acte des mises à disposition de personnel communal et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Pas de commentaire ?

Monsieur Broc, nous travaillons et nous cherchons. Nous avons des premiers éléments de réponse à votre question sur les stocks. *A priori*, pour l'instant, aucun bon de commande n'est bloqué pour approvisionner le magasin en produits d'entretien. Il ne semble pas y avoir de pénurie, mais on continue de creuser et de faire le tour des services. Si c'est le cas, on reviendra vers vous. En tout cas, si vous avez des éléments très précis ou des services très précis que vous identifiez, on est preneur pour nous aider à chercher davantage.

Mme AYOT.- Monsieur le Maire, nous n'avons pas fait les déports.

M. le MAIRE.- Oui, pardon, il y a des déports. Qui doit se déporter ?

Mme AYOT.- D'où ma petite idée d'annoncer les déports en début de délibération.

M. le MAIRE.- C'est aux personnes concernées – c'est la règle, c'est pénible – de signaler le déport. Il doit y avoir un déport de Mme Delia Robert sur le judo et de Mme Pons-Follea sur le club de volley. Pouvez-vous nous indiquer au micro que vous vous déportez ?

Mme PONS-FOLLEA.- C'est le cas.

Mme ROBERT.- Aussi.

Mme AYOT.- J'ai le déport pour Mme Santini, pour la Team Colas, pour l'Association familiale istréenne, pour l'Athlétique club Istres Rassuen et pour Istres Football Club.

M. le MAIRE.- Les déports sont bien notés au procès-verbal. Je vous remercie.

Moins ces déports, je re-soumets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les élus cités ci-dessous ne prennent pas part au vote pour les associations suivantes :

- Athlétique Club Istres Rassuen : Patricia SANTINI
- Istres Judo : Délia ROBERT
- Istres Football Club : Patricia SANTINI
- Istres Provence Volley : Bérangère PONS-FOLLEA
- Team Colas Istres Boxing Club : Patricia SANTINI

8- Subventions et concours 2026 - thématique « solidarités, cohésion sociale et santé »

Rapporteur : Mme PELLAFIGUE

Mme PELLAFIGUE.- Dans le cadre de la politique de soutien au tissu associatif, il est proposé au Conseil municipal l'attribution, pour l'exercice 2026, des subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine des solidarités, de la cohésion sociale et de la santé.

Dans le tableau ci-joint, vous trouverez les montants des subventions par association, la nature de la convention dans le cas échéant où le montant tient compte de la charge prévisionnelle liée aux mises à disposition du personnel par la commune. Tout cela pour un montant de 2 092 050 €.

Dans ces conditions, le Conseil municipal est appelé à attribuer, ligne par ligne, les subventions de fonctionnement 2026 aux associations, approuver les conventions simplifiées d'attribution de subventions et les conventions d'objectifs établies à partir du tableau 2, et autoriser M. le Maire ou son représentant habilité à signer lesdites conventions, ainsi que tout document afférent, prendre acte de l'information donnée sur les mises à disposition de personnel communal au bénéfice des associations et préciser que les crédits correspondants sont bien inscrits au budget principal 2026.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des déports à signaler pour cette délibération ?

Mme AYOT.- Mme Christelle Bellay pour la Farandole.

Agent de la Ville.- Madame Santini pour l'Association familiale istréenne. Et M. Durand sur l'EPJ.

M. le MAIRE.- M. Durand n'est pas là. Il se déporte *via* sa procuration. C'est noté.

Je le soumetts, moins ces déports, aux voix.

Mme SIREROLS.- J'ai une question. Nous avons été sollicités par certaines associations qui ont fait des demandes. Les montants sont restés identiques. Par contre, il y a des situations particulières, avec des besoins avérés, des problèmes de locaux par

exemple, qui n'existaient pas l'année dernière. Y aura-t-il la possibilité, à un moment donné, de venir porter à votre connaissance des situations particulières et de demander des régulations ?

M. le MAIRE. - On est très sollicité par les associations, notamment dans le monde du sport. Les élus délégués les voient et les reçoivent pour étudier leurs cas particuliers à chaque fois. Il y a des situations particulières. Mais ce qu'il faut se dire – c'est le message que l'on passe à toutes les associations –, c'est que la vraie situation particulière eut été qu'elles aient zéro euro de subvention ce jour, ce qui a quand même failli être le cas. Si on n'avait pas voté le budget et trouvé un moyen de l'équilibrer, il n'y aurait pas eu de vote du tout de la vie associative et cela aurait été la mort de beaucoup d'associations.

J'entends les problématiques de locaux ou de subventions supplémentaires programmées dans leurs têtes, mais, malheureusement, ce que l'on fait aujourd'hui est déjà un vrai sauvetage de la vie associative istréennes. Il va être compliqué de faire des miracles pour tous, à partir du moment où, déjà, on peut voter ces subventions.

Je suis toujours partant pour essayer de creuser. Si des associations ont des cas très particuliers, il ne faut pas hésiter à nous les renvoyer ou les renvoyer vers les élus délégués, afin que l'on puisse prendre contact avec elles et regarder, cas par cas, la situation. On le fait pour certaines associations dans le sport ou pour la culture, mais on n'aura pas de baguette magique pour créer de meilleures conditions que celles qui existent aujourd'hui, en votant le niveau de subvention qui était le même que l'année dernière. S'il y a des cas particuliers, remontez-le-nous. On regardera bien volontiers, évidemment

Je le soumetts aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les élus cités ci-dessous ne prennent pas part au vote pour les associations suivantes :

- Association Familiale Istréenne : Patricia SANTINI
- Centre Social La Farandole : Christelle BELLAY
- Espace Pluriel Jeunes : Lucas DURAND

9- Subventions et concours 2026 - thématique « culture et patrimoine »

Rapporteur : Mme MIGUEL PAREDES

Mme MIGUEL PAREDES. - Il est proposé au Conseil municipal l'attribution, pour l'exercice 2026, des subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de la culture et du patrimoine. Le montant global de ces subventions s'élève à 371 950 €. En outre, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer, sur l'exercice 2026, le solde de la subvention d'un montant de 17 500 € à l'association Ayaghma, au titre de la convention de résidence artistique au Pôle d'expérimentation culturelle Maison de la danse, adoptée par délibération en juin 2024.

Dans ces conditions, le Conseil municipal est appelé à attribuer, ligne par ligne, les subventions de fonctionnement 2026 aux associations, attribuer pour 2026 une subvention d'un montant de 17 500 € à l'association Ayaghma, approuver les conventions simplifiées d'attribution de subventions et les conventions d'objectifs établies à partir du tableau 2, autoriser M. le Maire ou son représentant habilité à signer lesdites conventions, ainsi que tout document afférent, prendre acte de l'information donnée sur les mises à disposition de personnel communal au bénéfice des associations, et enfin préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de 2026.

M. le MAIRE.- Je signale me déporter pour l'association Les Oreilles en face des trous, car j'y ai eu un lien personnel. Y a-t-il d'autres déports ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les élus cités ci-dessous ne prennent pas part au vote pour les associations suivantes :

- Ensemble Vocal La Passacaille : Patrick GRIMALDI
- Les Oreilles en Face des Trous : Robin PRÉTOT

10- Subventions et concours 2026 - thématique « vie de la cité, mémoire et sécurité civile »

Rapporteur : M. VENEL

M. VENEL.- Cette délibération concerne les subventions de fonctionnement aux associations qui œuvrent dans le domaine de la cité, de la mémoire et de la sécurité civile. Les associations concernées sont recensées dans le tableau que vous avez en annexe. Cela précise le montant de la subvention proposée. Pour cette thématique, le montant global des subventions s'élève à 46 460 €.

Dans ces conditions, le Conseil municipal est appelé à attribuer, ligne par ligne, les subventions de fonctionnement 2026 à ces associations et préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2026.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des déports à signaler ? Je crois qu'il y a Mme Robert, sur l'ensemble des associations patriotiques.

Mme ROBERT.- Oui, je me déporte.

M. le MAIRE.- Ce déport est noté. Y en a-t-il d'autres ? Non.

POUR à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'élu cité ci-dessous ne prend pas part au vote pour l'association suivante :

- Union des Associations Patriotiques Istréennes : Délia ROBERT

11- Subventions et concours 2026 - thématique « éducation, jeunesse, formation et développement économique »

Rapporteur : Mme BRULL

Mme BRULL.- Dans le cadre de notre politique de soutien au tissu associatif, il vous est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement 2026 aux associations œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, de la formation et du développement économique. Ces structures participent activement à l'accompagnement des jeunes, au développement des parcours de formation et au dynamisme de notre territoire. Le montant global des subventions proposées pour cette thématique s'élève à 44 650 €. Le détail des associations bénéficiaires et des montants attribués figure dans le tableau 1 annexé à la présente délibération.

Il vous est donc demandé d'approuver l'attribution de cette subvention, d'autoriser la signature des conventions correspondantes et de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026.

M. le MAIRE.- Je signale me déporter du Club Entreprises Ouest Provence et de l'Union Déléguée Départementaux et Éducation nationale.

Y a-t-il d'autres déports ? Je note le déport de M. Durand pour l'EPJ. D'autres déports à signaler ? Non.

Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ?

POUR à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les élus cités ci-dessous ne prennent pas part au vote pour les associations suivantes :

- Club Entreprises Ouest Provence : Robin PRÉTOT, Patrick GRIMALDI
- Union Délégués Départementaux et Éducation nationale : Robin PRÉTOT

12- Subventions et concours 2026 - thématique « environnement, développement durable et cadre de vie »

Rapporteur : M. BREZIA

M. BREZIA.- Cette délibération propose d'attribuer, pour 2026, les subventions de fonctionnement aux associations engagées dans l'environnement, le développement durable et le cadre de vie. Vous avez la liste en annexe.

Je tiens à souligner que nous avons décidé de maintenir à l'identique de 2025 les subventions de 2026, comme vous l'avez précisé, afin de garantir la stabilité du tissu associatif, particulièrement parce que ce vote intervient en milieu d'année. Le montant total proposé de 32 750 € figure en annexe, ainsi que la convention d'objectifs pour l'association conventionnée:

Il est donc demandé au Conseil municipal de valider ces subventions, d'approuver la convention correspondante et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des déports ?

M. PLANELLES.- Me concernant, je me déporte pour les deux associations École du chat et Tout pour le chat. J'aime bien les chats !

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres déports ?

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'élu cité ci-dessous ne prend pas part au vote pour les associations suivantes :

- L'École du Chat Istréen : Jocelyn PLANELLES
- Tout pour le Chat : Jocelyn PLANELLES

13- Don de denrées alimentaires au bénéfice de l'antenne locale de l'association « les restaurants du cœur – les relais du cœur des Bouches-du-Rhône »

Rapporteur : Mme TIVOLI

Mme TIVOLI.- La commune, par délibérations successives, accorde depuis 2020 à l'antenne locale de l'association Les Restos du cœur, Les Relais du cœur des Bouches-

du-Rhône, une dotation en denrées alimentaires à retirer à la cuisine centrale de la commune. La dotation votée en 2024 étant quasiment épuisée, l'association sollicite auprès de la commune une nouvelle dotation pour un montant identique, soit 10 000 €.

Le Conseil municipal est invité par là même à attribuer une dotation en denrées alimentaires d'un montant de 10 000 € à l'antenne locale de l'association Les Restaurants du cœur, Les Relais du cœur des Bouches-du-Rhône, conformément à la proposition ci-dessus, et préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal.

M. le MAIRE.- Je suggère, Monsieur BESSY et M. VENEL, que vous vous déportiez de ces sujets. Je vous demande de bien vouloir le dire au micro.

M. VENEL.- Exact.

M. BESSY.- OK pour le déport.

M. le MAIRE.- Les déports sont notés. Y en a-t-il d'autres ?

M. GIBAUD.- J'ai été sollicité aujourd'hui sur Edilys, au sujet de squat sur le chantier. Je suis passé voir, mais je n'ai pas vu d'indice flagrant. Le chantier est grand.

M. le MAIRE.- On n'a pas cette information, pour l'instant.

M. GIBAUD.- Qu'en est-il de la mise en protection du chantier, si cela devait durer plus longtemps au niveau de l'arrêt. Il semble être arrêté.

M. le MAIRE.- Cela, je vous le confirme. Je vous confirme que le chantier est à l'arrêt. Il y a eu un problème d'analyses, qui auraient dû être faites mais qui n'a pas été faites. Elles rendent maintenant les travaux de pas tout à fait la même nature qu'avait prévu un des délégataires sur un lot, le lot du gros œuvre, qui se retire du marché. Nous sommes obligés de relancer un marché. Le chantier est donc à l'arrêt le temps de passer toute la procédure de commande publique pour trouver une nouvelle entreprise qui va effectuer ces travaux.

Sur le squat, je n'en ai pas l'information. À vérifier. Cela mérite – je me tourne vers le directeur de la police municipale – d'aller y faire un tour, d'aller regarder si c'est le cas. Normalement, le site est mis en protection. Il y a des barrières autour. S'il faut vérifier et re-checker cela, je demande à la fois à la police et aux services techniques de le vérifier.

M. GIBAUD.- La protection est légère, on peut rentrer.

M. le MAIRE.- Pour les services techniques, il faudra aller voir cela.

Y a-t-il d'autres interventions ou remarques ?

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les élus cités ci-dessous ne prennent pas part au vote :

- Jacques BESSY et Alain VENEL

14- Subventions exceptionnelles aux associations – exercice 2026

Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- Il s'agit de l'association sportive du lycée Arthur Rimbaud, pour les championnats de France UNSS de handball et de gymnastique, et du foyer socio-éducatif du collège Coutarel, pour lequel il y a eu un voyage à Auschwitz pour les élèves. Ce sont trois lignes, pour un total d'un peu plus de 2 000 €.

Le Conseil municipal est appelé à attribuer ces subventions exceptionnelles et préciser que les crédits sont bien inscrits au budget principal 2026.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Pas de départ ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

15- Établissements publics et régies municipales - attribution de subventions et mise à disposition de personnel - exercice 2026

Rapporteur : Mme LEBAN

Mme LEBAN.- Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution des subventions et contributions aux établissements publics et régies municipales pour l'exercice 2026, conformément au tableau annexé. On retrouve le CCAS, l'Office du tourisme, l'ensemble des régies et l'ensemble des ASA. Pour des questions de stabilité, elles sont identiques à l'an dernier.

Je vous invite à prendre acte des informations données sur l'évolution du personnel communal mis à disposition, et à préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

M. BROCC.- Je voulais mettre en valeur une chose, dans la liste des subventions attribuées qui vont être validées aujourd'hui : la subvention de 43 000 € au bénéfice de l'ASA d'irrigation du canal de Craponne, en vue de l'entretien du canal de Blaqueiron. C'est une excellente chose. Je suis moi-même président d'un syndicat d'irrigation. Je suis donc particulièrement sensible à la question de l'accès à l'eau. Tout le monde le sait, avec la période de changement climatique que nous vivons, l'accès à l'eau est fondamental, pour les particuliers comme pour les agriculteurs. C'est une première pierre, je l'espère, avant d'autres projets et d'autres financements plus importants, en vue d'une remise en eau au plus vite du canal de Blaqueiron.

M. le MAIRE.- Vous voulez apporter des éléments de réponse, Monsieur Brézia.

M. BREZIA.- Effectivement, c'est une première pierre, mais le canal de Blaqueiron est un dossier bien complexe. C'est une subvention en urgence ; si on ne le faisait pas, il se dégradait encore plus et la facture finale risquait d'être un peu plus salée. C'est un premier pas qu'il fallait faire un peu en urgence.

M. le MAIRE.- Évidemment, on est toujours attaché à pouvoir faire la remise en eau, sous réserves de la capacité technique et financière des différents porteurs du sujet. Nous avons quelques idées, mais c'est une affaire complexe, sur laquelle on va quand même essayer d'avancer.

M. GIBAUD.- Sur les pistes et les idées, vous poursuivez sur l'idée de passer le canal en pluvial ?

M. le MAIRE.- C'est un sujet, mais je ne suis pas sûr que ce soit possible. C'est une piste qui est en train de se refermer ; on va la creuser. On en reparlera. Pour l'instant, on va creuser un peu.

Pas d'autres remarques ? Pas d'opposition ?

Mme AYOT.- Un déport de Mme Christelle BELLAY pour le CCAS.

M. le MAIRE.- Très bien. Pas d'autres déports ? Personne ne travaille à l'Office du Tourisme, au CCAS ou autre, qui a besoin de se déporter ? C'est important.

POUR à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'élu cité ci-dessous ne prend pas part au vote pour la structure suivante :

- CCAS : Christelle BELLAY

16- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide à la gestion de l'eau 2026, pour le déploiement d'un système d'arrosage connecté et intelligent permettant de réaliser des économies d'eau

Rapporteur : M. BESSY

M. BESSY.- Face à l'urgence climatique et à la pression croissante sur la ressource en eau, aggravée par les caractéristiques du climat méditerranéen, la ville d'Istres fait le choix d'agir avec détermination. La préservation de l'eau constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour notre territoire et appelle des réponses concrètes, ambitieuses et responsables.

Dans cette dynamique et à l'issue d'une phase d'expérimentation probante, la Ville accentue le déploiement d'un système intelligent d'arrosage connecté à l'ensemble de ses stades, parcs, jardins et espaces verts, grâce à l'installation de 166 nouveaux programmeurs intelligents équipés de sondes. Cette démarche permettra d'optimiser la consommation d'eau au service de la performance environnementale et la réalisation d'économies de gestion.

Par cette action, la commune affirme pleinement son engagement en faveur de la transition écologique, dans le cadre du dispositif PACTE (programme d'accélération pour la transition écologique) porté par le département des Bouches-du-Rhône. Le coût de cette opération s'élève à 56 748,76 € HT, soit 68 098,51 € TTC. Le Département est sollicité, au titre de l'aide à la gestion de l'eau 2026, à hauteur de 60 % du montant HT de l'opération, conformément au plan de financement suivant.

Dans ces conditions, le Conseil municipal est invité à solliciter auprès du département des Bouches-du-Rhône une subvention de 34 049 € dans le cadre de l'aide à la gestion de l'eau 2026. Pour cette opération, autoriser M. le Maire ou son représentant habilité à signer les documents afférents.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

17- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide à la transition écologique – volet biodiversité 2026, pour l'acquisition et la pose d'éco-pièges à collerette

Rapporteur : M. BREZIA

M. BREZIA.- Cette délibération vise à solliciter une subvention du département des Bouches-du-Rhône pour financer l'acquisition et la pose de 440 éco-pièges à collerette contre les chenilles processionnaires. Cette solution non chimique et respectueuse de l'environnement répond à un enjeu sanitaire, écologique et de préservation des arbres. Le coût total de l'opération est de 30 800 € HT, avec une demande de subvention à hauteur de 21 560 €.

Il est donc proposé d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires pour cette subvention.

M. le MAIRE.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

18- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique 2026 pour la mise en place de nouvelles caméras de vidéoprotection

Rapporteur : M. BARROCA

M. BARROCA.- Chers élus, cette délibération vise à solliciter le département des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique 2026, afin d'accompagner l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection sur la commune. Elle s'inscrit dans la continuité de notre politique de prévention et de sécurisation des espaces publics et des équipements municipaux. Le coût total de l'opération s'élève à 119 720 € HT, soit 143 664 € TTC. Le Département est sollicité à hauteur de 71 831 €, soit 60 % du montant HT, la commune prenant à sa charge 47 889 €, soit 40 %.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter cette subvention départementale et d'autoriser M. le Maire ou son représentant habilité à signer l'ensemble des documents afférents. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup. Pour information, cela concerne trois caméras fixes, trois autres caméras à dôme (panoramiques) et 12 caméras à lecture de plaque.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

19- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité 2026 pour des travaux d'aménagement et d'extension des infrastructures nautiques de l'Olivier

Rapporteur : Mme REYNAUD-SUE

Mme REYNAUD-SUE.- Chers collègues, cette délibération vise à demander une subvention au département des Bouches-du-Rhône pour financer l'aménagement et l'extension des infrastructures nautiques de l'étang de l'Olivier. Le projet prévoit l'extension du ponton, l'installation de catways, la création d'une plateforme flottante et l'adaptation des équipements électriques. L'objectif est de développer des activités nautiques innovantes,

notamment électriques, tout en renforçant l'attractivité touristique et de loisirs du site. Le coût total est de 73 439 € HT, avec une subvention sollicitée de 51 407 €.

Il est donc proposé d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires pour cette subvention.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

M. GIBAUD.- Cela concerne la nouvelle base nautique de l'étang de l'Olivier, c'est cela ? Là où il y a les jet-skis... La concession va être...

M. le MAIRE.- Dieu soit loué, ce ne sont pas des jet-skis.

M. GIBAUD.- Non. Je ne suis pas très bon en nautisme. Ils vont augmenter le nombre de bateaux ? On va revoir la concession, ou pas du tout ?

M. le MAIRE.- Dans un des projets, du kart aquatique était prévu – pas par nous, mais par votre équipe. C'est pour accompagner cette offre qui va arriver.

Y a-t-il d'autres questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

20- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité 2026 pour la pose d'alarmes anti-intrusion dans les groupes scolaires Elise et Jean Mille et Maurice Gouin

Rapporteur : Mme DECLERCQ

Mme DECLERCQ.- Il est demandé au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès du département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité 2026, pour l'installation de systèmes d'alarme anti-intrusion dans les groupes scolaires Élise et Jean Mille, ainsi que Maurice Gouin. Cette opération s'inscrit dans la poursuite du renforcement de la sécurité des établissements scolaires de la commune. Le coût total de l'opération s'élève à 94 872 € HT. Le Département est sollicité à hauteur de 70 % de la dépense éligible, soit une subvention de 59 500 €.

Il vous est donc proposé de solliciter cette subvention auprès du département des Bouches-du-Rhône et d'autoriser M. le Maire à signer les documents afférents.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

21- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité 2026 pour la pose d'alarme anti-intrusion dans le groupe scolaire Jean Moulin

Rapporteur : Mme DECLERCQ

Mme DECLERCQ.- Il est demandé au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès du département des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité 2026, pour l'installation d'un système d'alarme anti-intrusion au groupe scolaire Jean-Moulin. Cette opération participe également à la sécurisation des établissements scolaires de la commune. Le coût de cette opération s'élève à 55 807 €. Le Département est sollicité à 70 % du montant de l'opération, soit une subvention de 39 065 €.

Il vous est donc proposé de solliciter une subvention auprès du département des Bouches-du-Rhône et d'autoriser M. le Maire à signer les documents afférents.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

22- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité 2026 pour des travaux d'installation de sanitaires autonomes écoresponsables à la Romaniquette

Rapporteur : Mme REYNAUD-SUE

Mme REYNAUD-SUE.- Cette délibération vise à solliciter une subvention au département des Bouches-du-Rhône pour installer à la Romaniquette deux sanitaires autonomes écoresponsables. Ces équipements sans eau, sans raccordement et alimentés par énergie solaire permettront d'améliorer l'accueil du public sur un site très fréquenté, tout en réduisant l'impact environnemental et les coûts de fonctionnement. Le coût total de l'opération s'élève à 74 373 € HT, avec une demande de subvention à hauteur de 70 %.

Il est donc proposé d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires pour cette subvention.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

M. GIBAUD.- Il s'agit toujours de toilettes mobiles, on est d'accord ?

M. le MAIRE.- Oui.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

23- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité 2026 pour l'installation d'une sirène communale sur le château d'eau situé rue Roger Carpentier

Rapporteur : M. BARROCA

M. BARROCA.- Chers élus, la présente délibération porte sur une demande de subvention auprès du département des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité 2026. Cette demande concerne l'installation d'une sirène communale d'alerte à la population sur le château d'eau situé rue Roger Carpentier, dans le quartier de la Romaniquette. Cet équipement a pour objectif de renforcer les moyens d'alerte et la sécurité des habitants en cas d'événements graves. Une première demande de subvention avait été demandée en 2025. Il est nécessaire aujourd'hui de prendre une nouvelle délibération afin de renouveler cette demande de financement.

Le coût total de l'opération s'élève à 66 150 € HT, soit 79 380 € TTC. Le département des Bouches-du-Rhône est sollicité à hauteur de 70 %, soit 46 305 €, la commune prenant à sa charge les 30 % restants.

Par cette délibération, il vous est donc proposé de solliciter auprès du Département cette subvention, dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité, et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

24- Projets spécifiques demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Rapporteur : Mme DECLERCQ

Mme DECLERCQ.- Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la commune à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental, dans le cadre des projets spécifiques liés à la parentalité. Ces actions visent à accompagner les futurs parents, ainsi que les enfants de 0 à 6 ans, notamment à travers l'atelier périnatal Bébé à venir, le lieu d'accueil enfants-parents L'Arbre des Liens et les ateliers d'éveil artistique et culturel. Ces projets s'inscrivent dans le partenariat engagé avec les services départementaux de la PMI et dans la stratégie des 1 000 premiers jours de l'enfant.

Il vous est donc proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention pour l'année 2026 et d'autoriser la signature des documents afférents.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

25- Mandat spécial pour le salon des Maires et des Collectivités Locales

Rapporteur : Mme LEBAN

Mme LEBAN.- Le Code général des collectivités territoriales permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour pour les membres de l'Assemblée municipale durant l'exercice de leur mandat. Pour ce mandat spécial, le Conseil municipal est appelé à autoriser la prise en charge des frais de mission de M. le Maire, pour se rendre au salon des Maires qui aura lieu du 24 au 26 novembre 2026 à Paris, précisant que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, et à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

M. le MAIRE.- Je signale me déporter de ce dossier.

Y a-t-il d'autres questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'élu cité ci-dessous ne prend pas part au vote :

- Robin PRÉTOT

26- Mandat spécial pour le congrès de l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques (ANETT)

Rapporteur : Mme LEBAN

Mme LEBAN.- C'est le même principe que la délibération précédente, cette fois pour autoriser M. le Maire à se rendre au 95^e Congrès de l'Association nationale des élus des territoires touristiques (ANETT), qui se tiendra à Paris le 17 juin 2026.

M. le MAIRE.- Je me déporte toujours.

Y a-t-il d'autres questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'élu cité ci-dessous ne prend pas part au vote :

- Robin PRÉTOT

27- Féria 2026 - modification apportée à la délibération n°251/25 du 03 décembre 2025

Rapporteur : Mme GAUDINO

Mme GAUDINO.- Dans le cadre de la volonté de maîtriser les finances de la Ville et d'élargir l'accès aux Istreëns à de nombreux événements, la Ville propose au Conseil municipal de remettre à la vente des places de la féria 2026, qui se tiendra à Istres les 19, 20 et 21 juin. La présente délibération vise à modifier la répartition des billets prévus par la délibération du 3 décembre 2025. Ainsi, le contingent de billets passe de 1 200 à 1 307 pour les corridas et le festival taurin, de 1 550 à 1 656 pour la course camarguaise, et de 1 200 à 1 307 pour les abonnements Féria et la journée du dimanche. Le nombre de billets exonérés est réduit de 1 170 à 1 043 par spectacle. La Ville disposait de 180 places exonérées. Ce nombre va être réduit à 100 places. Ainsi, 80 places seront remises à la vente. Au total, cela représente un gain minimum estimé à 40 000 € pour la Ville.

Le Conseil municipal est appelé à approuver les modifications apportées sur le nombre de billets à la vente et exonérés, approuver la vente des 80 billets supplémentaires suivant l'acceptation du prestataire, et autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants.

M. le MAIRE.- C'est la fin de la culture du tout gratuit. Beaucoup de places gratuites étaient distribuées. On va quand même réduire la part de la Ville. Cela va nous permettre de rapporter un peu d'argent. J'ajoute que je suis d'autant plus encouragé, et que nous le sommes, dans le cadre de cette démarche car, pas plus tard que ce matin, sur les réseaux sociaux, j'ai réussi à voir une personne qui, sur les fameux groupes « Tu es d'Istres », vendait des billets exonérés, qui étaient offerts par des prestataires. C'est le genre de choses qui m'agacent. J'ai fait un petit commentaire en précisant qu'il fallait que l'offre soit retirée avant de recevoir une lettre d'avocat. Je vais lui faire une lettre d'avocat, pour rappeler qu'on ne vend pas des billets exonérés, qui sont gratuits. On ne se fait pas d'argent sur le dos de l'argent public et de la collectivité.

M. GIBAUD.- Vous avez bien raison de faire la chasse à la billetterie illégale.

(Applaudissements.)

M. GIBAUD.- Par contre, dans ces billets offerts, il y avait une gratuité pour des publics qui n'avaient pas forcément accès... Cette intervention va être pour cette délibération et la suivante. Vous nous avez présenté cela comme une économie de 30 000 à 40 000 € en commission, mais on est sur un gain possible derrière. Vous maintenez les gratuités, et on reconnaît que c'est une bonne chose. Allons-nous continuer à maintenir ces gratuités pour les publics qui en ont besoin ? Comment les places vont-elles être distribuées ?

Pourrons-nous avoir, à la fin de cette opération, un retour sur le gain. Y sommes-nous arrivés ou les places sont-elles restées vacantes et n'auront profité à personne ?

M. le MAIRE.- On va se dire clairement les choses. Si jamais, demain, les billets que l'on remet à la vente ne sont pas vendus, ils seront distribués gratuitement, pour ne pas

laisser des sièges vides. Ce serait ridicule. Autant que l'on en profite. Mais j'ai bon espoir... Il y a toujours des aficionados de la féria. Cela sera pareil pour le sujet suivant.

Il y aura toujours de la distribution à certaines associations ou cas particuliers, mais c'est surtout la distribution de places protocolaires. Typiquement, si on invite des autorités civiles ou militaires pour traiter les personnes qui sont là, dans l'environnement. On s'est dit que l'on pouvait le réduire, et ne pas être obligés d'avoir autant de places gratuites. À la fin, cela a un coût. Certaines communes vont plus loin que nous et font zéro place gratuite, y compris pour les élus. Elles leur demandent de tout payer. Je veux bien que les élus soient aussi en représentation, mais le but n'est pas de venir avec tous nos amis, avec tout notre réseau. Sinon, ce n'est pas intéressant. Qu'il y a des billets gratuits pour remercier certains partenaires à qui on peut en distribuer (le commissaire, le chef des pompiers, le commandant de la base)... « On vous donne quatre places, comme cela, vous pouvez les distribuer à vos officiers ou à vos personnels méritants » : c'est d'un bon esprit. Je pense qu'il faut réduire un peu la voilure quand même. 180 places gratuites par corrida, juste pour du protocole... Il y a encore d'autres places gratuites qui sont distribuées par les partenaires, par Martima qui fait un jeu concours. Il y en a encore d'autres. À l'échelle de celles qui vont être dans le périmètre de la ville, on a préféré réduire.

M. GIBAUD.- Etant partenaire de la féria, on distribue les places mais on les a payées. Ce ne sont pas des exonérations.

M. le MAIRE.- Bien sûr. Ce sont des exonérations parce que vous êtes partenaire.

Mme AYOT.- Peut-être une piste, si les places ne sont pas toutes revendues : les distribuer aux partenaires. Cela leur fera des places supplémentaires.

M. le MAIRE.- Bien sûr, sans problème.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

28- Nuits d'Istres - Tarifs de la billetterie pour les concerts du mois de juillet, au Pavillon de Grignan – Complément à la délibération 24/17 du 16 mars 2017
Rapporteur : Mme MIGUEL PAREDES

Mme MIGUEL PAREDES.- La ville d'Istres organise cette année la 3^e édition des Nuits d'Istres. La nouvelle municipalité souhaite réduire le nombre de billets de concerts exonérés, passant de 400 à 234. Cette mesure poursuit le même objectif que pour les places féria exonérées : maîtriser les finances, mais aussi faire en sorte que les Istréens bénéficient encore plus nombreux de ces événements culturels qui leur sont destinés.

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver la réduction du nombre de billets exonérés et à autoriser M. le Maire ou son représentant habilité à signer tous les documents afférents.

M. le MAIRE.- Là encore, on passe de 400 à 234 places gratuites. C'est une belle économie pour la Ville et, surtout, ce sont des retours sur nos finances. Je suis sûr que cela trouvera preneur. Des concerts comme celui de Kenji Girac se vendront. On trouvera toujours des gens qui achèteront.

Y a-t-il d'autres remarques sur le sujet ?

Même remarque, c'est entendu.

Je le soumets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

29- Création du marché saisonnier "L'instant Provençal" et fixation des tarifs d'occupation du domaine public

Rapporteur : M. BOUTERIN

M. BOUTERIN.- Cette délibération concerne la création d'un marché saisonnier intitulé L'instant provençal, qui se tiendra tous les samedis matin sur les allées Jean-Jaurès à partir du 6 juin et jusqu'au 26 septembre.

Je souhaite, dans un premier temps, remercier la totalité des services qui ont travaillé à la mise en place de cet événement, car le laps de temps a été très court. Je souhaite tout particulièrement remercier Mme Lallo et Mme Paoli, qui ont mis beaucoup d'investissement dans cette création.

L'objectif de ce marché est de dynamiser le centre-ville, tout en favorisant les échanges entre les habitants, les visiteurs ainsi que les commerçants. Nous souhaitons également valoriser l'identité provençale et méditerranéenne, à travers des produits locaux et artisanaux. Nous souhaitons soutenir les commerçants locaux en créant une animation régulière et qualitative en centre-ville. Ce rendez-vous hebdomadaire a vocation à devenir un véritable lieu de vie, de convivialité en cœur de ville.

Conformément à la réglementation relative à l'occupation du domaine public, il est proposé de fixer les droits de place appliqués à ce marché. Nous amenons au vote aujourd'hui un tarif à 4 € le mètre linéaire par mois pour les commerçants non-sédentaires et à 1 € le mètre linéaire par jour pour les commerçants sédentaires. On appelle également à une exonération pour les stands d'animation.

Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ces tarifs relatifs au marché L'instant provençal, et à autoriser M. le Maire ou ses représentants à signer l'ensemble des deux documents afférents

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

M. GIBAUD.- Concernant les terrasses des restaurants qui vont être amputées au moment du marché, auquel je souhaite d'ailleurs une grande réussite, avez-vous prévu des exonérations de droits de place pour ces commerçants ?

M. BOUTERIN.- Cette problématique a été soulevée par certains commerçants, principalement les restaurateurs. En lien avec le service des droits de place, nous avons déjà travaillé sur l'attribution de terrasses élargies. Nous allons nous adapter. Cela a été pris en compte et, logiquement, tout le monde conserve les terrasses habituelles, en termes de surface.

M. le MAIRE.- Et paieront la surface adaptée. Il faut laisser la chance à l'expérimentation. Après, on va voir. Ce sont des choses qui vont évoluer. On se pose aussi la question de créer une continuité avec la rue Paul-Painlevé, que l'on ne veut pas non plus déshabiller. Il y a plusieurs pistes. Je pense qu'il faut tester un premier format. Il sera toujours temps, l'année prochaine ou plus tard, de le retravailler si on sent qu'il a besoin d'être retravaillé. Mais essayons. Ne pas essayer serait une faute. Essayer ne peut pas nous être reproché, même si, demain, ce n'est pas tout à fait ce que l'on espérait. Je fais confiance à la fois au travail des élus et des services pour que l'on arrive à trouver des

bonnes solutions pour permettre à chacun d'exister et que cela crée du flux gagnant-gagnant pour tout le monde, pour les forains comme pour les restaurateurs et les bars.

Je le sou mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

30- Création d'un bureau municipal d'accueil des tournages audiovisuels par la Ville d'Istres adoption de la charte d'accueil des tournages

Rapporteur : Mme MIGUEL PAREDES

Mme MIGUEL PAREDES.- La région Sud, avec près de 6 000 jours de tournage par an, s'impose aujourd'hui comme la deuxième terre d'accueil de tournage en France, derrière la région parisienne. Des communes voisines comme La Ciotat, Marignane ou Martigues ont pleinement su s'inscrire dans cette dynamique, avec une visibilité et des retombées économiques très concrètes pour leurs territoires respectifs. À titre d'exemple, le CNC (Ccentre national du cinéma et de l'image animée) estime, selon la taille du tournage, que, pour 1 € investi, c'est entre 4 et 7 € de retombées économiques indirectes (hôtel, restauration, location de matériel et de lieux, emploi de techniciens locaux).

Malheureusement, force est de constater qu'Istres, aujourd'hui, ne capte pas cette dynamique locale. Oui, nous accueillons des tournages, mais très peu par rapport aux villes citées, trop ponctuellement, parfois même par défaut, lorsque d'autres options ont été épuisées ailleurs. En l'état, clairement, et c'est dommage, nous ne sommes pas compétitifs par rapport à ce qui se fait autour. Pourtant, notre territoire dispose d'atouts majeurs : cinq étangs, des paysages naturels remarquables et variés, un patrimoine industriel, aéronautique et provençal fort, ainsi qu'une situation géographique stratégique entre Marseille, pôle régional majeur, Martigues et ses studios, et même Miramas, qui bénéficie d'une ligne SNCF depuis Paris, d'où sont issues la majorité des sociétés de production audiovisuelle.

Pourquoi accueille-t-on si peu de tournages à Istres ? Qu'est-ce qui manque à notre territoire pour raccrocher le wagon de cette filière en plein essor dans la région ? La réponse n'est pas le manque de potentiel – je l'ai dit, nous l'avons – mais dans l'absence d'organisation et de mise en valeur de ce potentiel, dans l'absence jusqu'ici d'une volonté politique. Concrètement, les professionnels nous contactent peu, non pas rejet d'Istres ou parce que la Ville ne plaît pas, mais parce qu'ils ne l'identifient pas clairement et spontanément comme une terre de tournage. Tout simplement, ils n'ont pas le réflexe de penser à Istres, même les régionaux. Les professionnels se dirigent plutôt vers des territoires identifiés, lisibles, structurés, dotés d'un interlocuteur unique et réactif, d'une procédure d'instruction simplifiée et surtout de ressources documentaires exhaustives, actualisées, visibles et facilement accessibles (catalogue de tous les décors, réseau de prestataires, annuaire des techniciens, etc.)

C'est tout l'enjeu du Bureau d'accueil des tournages que je vous propose de créer aujourd'hui : structurer notre offre, coordonner le travail entre les différents services, promouvoir notre commune, son patrimoine et ses talents locaux, à l'échelle régionale bien sûr mais aussi nationale, placer Istres enfin sur la carte des tournages pour accueillir ces derniers au mieux et plus encore les attirer, parce que le cinéma, ce n'est pas qu'une économie ou qu'une industrie, c'est aussi et avant tout un art, un art qui permet aux habitants et à une ville de se raconter, de se mettre en image par-delà ses frontières, un art qui participe pleinement au rayonnement culturel et à l'attractivité d'un territoire, et plus encore au sentiment de fierté et d'appartenance à ce territoire. Ce bureau constitue donc la première étape d'une politique cinématographique municipale ambitieuse et volontariste,

incluant à terme des actions de démocratisation du cinéma, notamment à l'attention des plus jeunes, et la création d'un festival de cinéma.

Pour toutes ces raisons, je vous demande, chers collègues, de bien vouloir voter la délibération portant sur la création de ce bureau et la charte afférente. Merci.

M. le MAIRE. - Vous voyez que, même sur la culture, nous sommes déjà à la manœuvre, avec Mme l'adjointe. D'ailleurs, cela produit déjà des effets. Une des qualités premières de ce qu'attendent les sociétés de production cinématographique, c'est la célérité de la réponse et la capacité d'adaptation de la ville dans des délais très courts, qui nécessitent une organisation administrative adaptée dans nos services.

C'est le but de ce Bureau d'accueil des tournages : pouvoir répondre très vite et récupérer des opportunités, comme cela a pu être le cas cette semaine. Je n'en dirai pas plus, car il y a une confidentialité autour d'un très gros tournage qui s'est réalisé à Istres, et plus précisément à Entressen, avec une très grosse société de production qui fait de la vidéo à la demande, avec un N rouge. Je n'ai rien révélé. *More to come.*

Je le sou mets aux voix, s'il n'y a pas de questions ou d'intervention.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

31- Régie du Deven – nouveaux tarifs et nouvelles prestations applicables du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

Rapporteur : Mme LEBAN

Mme LEBAN. - Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les nouveaux tarifs et les nouvelles prestations de la nouvelle Régie municipale du Deven pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027. Ces nouveaux tarifs ont été validés lors du Conseil d'exploitation du 19 mai 2026. L'ensemble de ces tarifs relatifs aux activités équestres est présenté en annexe de la présente note.

Le centre équestre a mis en place un changement de stratégie commerciale concernant ses tarifs. Il y a quelques modifications, avec des nouveaux produits, tels que l'équicoaching, des paddocks avec abri naturel, différents tarifs pour les box selon le type de litière qui le compose (copeaux ou paille). On a aussi revu à la baisse les forfaits annuels, qui ne comprennent plus les cours pendant les vacances, qui sont remplacés par des stages. On a également ajusté au prix du marché l'accueil des scolaires et des centres sociaux.

Avant d'approuver ces tarifs, je vais, si vous me le permettez, vous faire un petit communiqué, rédigé avec M. le Directeur, Thierry Blanc.

Lors du Conseil municipal du 28 avril, il a été évoqué la subvention d'équilibre afin de boucler le budget de la régie, mettant en avant une situation critique, tout en évoquant à côté une mise sous tutelle et la fermeture de la régie Nexus. Reprises dans les médias, ces informations ont pu générer des craintes auprès du personnel, mais aussi des adhérents et autres publics, qui sont attachés à cette structure.

Le 19 mai dernier, durant plus de deux heures, s'est tenu le premier Conseil d'exploitation, où j'ai été nommée présidente et M. Pascal Delon, vice-président. Le directeur, M. Thierry Blanc, dans un rapport analytique, nous a présenté l'historique, du lancement de l'EPIC jusqu'à aujourd'hui, avec la mise en place il y a 16 mois de la régie

municipale, seule alternative au dépôt de bilan de l'EPIC, dont la gestion, tant au niveau financier que RH et commercial, fut grandement déficitaire.

Aujourd'hui, il s'avère que le plan de rétablissement de l'activité commerciale porte ses fruits, *via* des leviers différents : une rigueur budgétaire, un développement des activités historiques, de la diversification et l'ouverture à des nouveaux publics, l'augmentation du chiffre d'affaires lié à la formation envisagée et un rayonnement régional *via* des partenariats, notamment avec la faculté de sport de Luminy. Il y a aussi un projet de financement sur le pôle équitation adaptée.

C'est en résumé les points du redressement financier, qui aura un impact à la fois sur le budget général de la Ville, mais aussi sur le budget annexe de la régie municipale. Les conditions sont visiblement réunies pour relever ce challenge. La régie sera bien ouverte en septembre prochain, pour une nouvelle saison que nous souhaitons efficace et qui portera ses fruits.

Pour revenir aux tarifs, le Conseil municipal est appelé à approuver l'ensemble de ces nouveaux tarifs, préciser que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget principal de la régie simple ou sur le budget annexe de la nouvelle régie municipale du centre équestre du Deven.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

32- Adoption des nouvelles modalités de prêt aux administrés de la salle du Préau au CEC les Heures Claires - Abrogation de la délibération n° 87/23

Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- Cette délibération vise à faire évoluer les conditions de mise à disposition de la salle du Préau, située au CEC des Heures Claires. Jusqu'à présent, cette salle était prêtée gratuitement aux administrés pour des manifestations non payantes. Aujourd'hui, nous proposons de mettre fin à ce principe de gratuité, en instaurant une redevance d'occupation, qui est fixée à 200 €.

Cette évolution répond à un souci d'équité, de responsabilisation aussi des usages des équipements municipaux, tout en permettant de mieux prendre en compte les coûts de fonctionnement associés. Je précise que les modalités associées restent inchangées : la caution demeure à 400 € et le règlement intérieur continue de s'appliquer dans les mêmes conditions.

Mme BELLAY.- Nous avons une question. Nous voulions savoir s'il avait été fait une étude des personnes qui demandaient cette salle. Pas mal d'habitants istréens l'utilisent pour des anniversaires. Y a-t-il eu une étude pour voir si c'était vraiment ponctuel ou s'il y avait beaucoup de personnes ? Une solution de repli a-t-elle été envisagée, pour leur proposer une autre salle gratuite, afin que les plus démunis puissent tout de même se réunir en famille ?

M. le MAIRE.- Nous n'avons pas poussé jusqu'à faire une étude scientifique, mais effectivement, dans toutes les demandes que je reçois par courrier, je reçois souvent des demandes de mise à disposition de salles. Le principe est quand même très simple : rien n'est gratuit dans la vie. Il y a toujours quelqu'un qui paye. Généralement, c'est le contribuable. Le contribuable, à Istres, paye plus que toute la région, puisqu'il a un taux d'imposition à 54 %, pour rappel. J'ai une philosophie : je préfère que l'on fasse payer

l'usager plutôt que le contribuable. Quand on utilise un service, quand on utilise un besoin, pour sa personne propre, quand on prend un bus et qu'on paye son ticket de bus, cela ne choque personne que l'on paye le ticket de bus. Quand on veut louer une salle pour fêter son anniversaire, son mariage ou son baptême, on loue la salle. 200 € pour la superficie de la salle, c'est assez abordable. On n'a pas vocation, pour moi, à faire du social dans la mise à disposition de salles.

Cela reste gratuit pour des associations istréennes, dès lors qu'il n'y a pas d'activité payante derrière, commerciale. C'est payant dans toutes les autres salles de la ville. Vous voulez louer la grange, vous êtes un particulier, vous payez. Vous voulez louer le Magic Mirrors, vous êtes un particulier, vous payez. Demain, vous voulez louer le Préau, vous êtes un particulier, vous payerez. Vu l'état de nos finances, on va refaire à la fois de l'équité sur ce principe de gestion des salles, et aussi se redire que, quand on a envie de fêter un événement privé, on peut le faire chez soi, on peut le faire ailleurs, mais partout ailleurs, c'est payant.

Que ce soit à des tarifs attractifs pour favoriser l'accessibilité du plus grand nombre à ce type de salle, c'est le but, avec 200 €, mais on ne fera plus gratuit. Rien n'est gratuit. Il faut que l'on arrête la culture de la gratuité, parce qu'il y en a toujours un, derrière, qui paye.

M. GIBAUD.- Rassurez-moi, la salle LCR est souvent sollicitée en gratuité, pour des rassemblements funéraires. On garde la gratuité ?

M. le MAIRE.- Oui, cette salle reste dans ces circonstances.

M. GIBAUD.- Rien n'est gratuit dans la vie, mais il y a quand même des moments, qu'ils soient douloureux ou festifs... En fonction de qui on est, même 200 €, c'est difficile. Je pense à un jeune de 18 ans dont les parents n'ont pas de gros revenus et qui aimerait fêter ce moment-là. On a tous eu 18 ans, on n'a pas eu les mêmes parents, on n'a pas eu les mêmes familles. Je trouvais que l'on aurait pu, sous conditions...

M. le MAIRE.- Monsieur GIBAUD, 200 €. Si on fait un anniversaire, on va bien payer un traiteur, payer des cadeaux, on va faire des courses. Si vraiment on veut fêter ses 18 ans, c'est que l'on est en capacité de pouvoir mettre un peu d'argent. Il y a des maisons. Je suis désolé, ce n'est pas à la Ville de rendre gratuites, tout le temps, des salles. Par les temps qui courent, on ne va pas être dans cette culture. Le jour où l'on pourra vivre un peu plus facilement et aisément, peut-être que l'on pourra se permettre de faire cela.

M. GIBAUD.- On ne vit pas tous de la même manière, Monsieur Prétot.

M. le MAIRE.- J'en ai conscience.

M. GIBAUD.- On n'a pas tous les mêmes revenus.

M. le MAIRE.- Oui, on n'a pas tous les mêmes revenus. La Ville, par contre, en a besoin aussi.

M. GIBAUD.- Une collectivité est là aussi pour corriger les injustices, Monsieur Prétot, pas simplement pour corriger des lignes comptables.

M. le MAIRE.- Ne vous inquiétez pas, Monsieur Gibaud, des injustices, on va en corriger beaucoup dans cette collectivité, parce que vous nous en avez laissé beaucoup.

M. GIBAUD.- Moi, je ne vous ai rien laissé, Monsieur Prétot.

M. le MAIRE.- Vous avez quand même soutenu... Excusez-moi, ce n'est pas moi qui étais candidat avec M. Bernardini.

M. GIBAUD.- Candidat, oui, mais...

M. le MAIRE.- Si vous voulez que l'on parle d'iniquité et d'injustice dans la collectivité, on va avoir une longue séance. Avec tout ce que je découvre jour après jour dans le traitement des agents notamment – on parlait des voitures tout à l'heure –, si vous voulez parler d'iniquité de petits salaires, personne ne s'est soucié des assistantes maternelles qui se triment sans voiture. Cela n'a pas dérangé. Je veux bien entendre les problématiques sociales. Si vous voulez que l'on fasse la liste des injustices, à mon avis, cela va durer. Et on ne pourra pas me les imputer.

M. GIBAUD.- On ne peut pas opposer une chose à une autre. Pour moi, conserver cette gratuité sous condition n'est pas impossible. On ne peut pas dire « c'est catastrophique, tout est impossible ». Après, ce sera voté. Vous voterez ce que vous voulez.

M. le MAIRE.- C'est un choix politique, vous avez raison.

M. GIBAUD.- C'est un choix politique. Vous l'assumez. Il n'y a pas de soucis.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres remarques ? Je suppose que vous votez contre. Qui s'abstient ?

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 36 voix (Robin PRÉTOT, Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Damien BROCC)

CONTRE : 7 voix (Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

33- Convention de moyens entre le SDIS 13 et la commune d'Istres relative à la surveillance des baignades et des activités nautiques pour les plages – saison 2026
Rapporteur : Mme REYNAUD-SUE

Mme REYNAUD-SUE.- Cette délibération concerne la convention conclue avec le SDIS 13 pour assurer, durant l'été 2026, la surveillance des plages du Ranquet et de la Romaniquette. La commune fait appel à des nageurs-sauveteurs sapeurs-pompiers volontaires, afin de garantir la sécurité des baignades et des activités nautiques du 13 juin au 30 août, tous les jours de 10h à 18h. Le coût prévisionnel de ce dispositif s'élève à 58 523 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser le maire ou son représentant à le signer.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des interventions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'élu cité ci-dessous ne prend pas part au vote :

- Romain BARROCA

34- Conventions de mise à disposition d'emplacement - actualisation des tarifs et harmonisation des documents afférents

Rapporteur : Mme GAUDINO

Mme GAUDINO.- La Direction des événements propose, pour 2026, une harmonisation et une actualisation des tarifs de mise à disposition d'emplacements dans le cadre des manifestations municipales. Cette évolution répond à plusieurs objectifs : prendre en compte l'augmentation des coûts supportés par la collectivité, notamment liés aux besoins en puissance électrique et en matériel, assurer une plus grande équité entre les différentes manifestations, certaines n'étant actuellement pas contributives, harmoniser les pratiques et les documents contractuels associés. Par ailleurs, les conventions de partenariat ont été revues afin de renforcer les engagements des prestataires, en particulier en matière de gestion et de tri des déchets, conformément aux obligations réglementaires en vigueur.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur l'actualisation des tarifs pour 2026, approuver les nouvelles conventions de location d'emplacement, autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents correspondants.

M. le MAIRE.- Je reviens sur la délibération précédente, pour laquelle j'ai oublié de signaler le départ de M. BARROCA, dont je vous demande de prendre acte.

Concernant cette délibération, je vous remercie. Je vous demande de bien vouloir noter le changement de nom, qui sera changé sur la délibération à l'issue : ce ne sera plus les Jeudis étoilés mais les Jeudis de l'étang. Toutes les conventions vont être mises à jour avec le nouveau nom, pour qu'il n'y ait pas de confusion sur l'évolution de l'événement.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

35- Convention Pluriannuelle d'Objectifs Ville d'Istres - Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) PACA – Exercices 2026 à 2030

Rapporteur : Mme VITALE

Mme VITALE.- Cette délibération propose de renouveler, pour la période 2026 à 2030, la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville d'Istres et la LPO PACA. Ce partenariat s'inscrit dans la continuité de la politique de développement durable de la commune et des actions déjà menées pour mieux connaître, protéger et valoriser notre patrimoine naturel.

Le bilan de la précédente convention est très positif, avec un important travail de suivi naturaliste, de sensibilisation du public et des scolaires, ainsi que le développement des refuges LPO. Le renouvellement de cette convention permettra d'aller plus loin, notamment en renforçant l'évaluation de l'impact des aménagements sur la biodiversité, en accompagnant des démarches de labellisation et en structurant de futurs projets comme l'Atlas communal de la biodiversité. La subvention prévisionnelle est fixée à 20 000 € par an, votée chaque année par le Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser le maire ou son représentant à la signer.

M. JAVERZAC.- Je souhaite me déporter pour ce vote.

M. le MAIRE.- C'est bien noté, je vous remercie.

M. PLANELLES.- Et également, je me déporte parce que je suis adhérent à la LPO : j'aime les chats et les oiseaux ! C'est *Titi et Grosminet*.

M. le MAIRE.- C'est assez original d'aimer les chats et leur ennemi, ou l'ennemi des chats. Vous aimez les deux. C'est bien, Monsieur l'adjoint.

Y a-t-il d'autres déports ou d'autres remarques ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les élus cités ci-dessous ne prennent pas part au vote :

- Jocelyn PLANELLES
- Maxime JAVERZAC

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

36- Convention de mise à disposition du Magic Mirrors - modification apportée à la délibération n° 21/23 du 15 mars 2023

Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- Cette délibération vise à faire évoluer les modalités financières de la convention, *via* l'article 8, pour le Magic Mirrors. L'objectif est de renforcer le cadre de contrôle et de sécurisation de la redevance liée à son utilisation.

Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ? Il s'agit d'introduire la possibilité, pour la commune, de vérifier le jour de l'événement la concordance entre le nombre de participants qui aura été déclaré et le nombre effectivement constaté le jour J. En cas d'écart, un ajustement tarifaire pourra être appliqué.

Par ailleurs, la délibération précise également des obligations de transmission de documents administratifs en amont, dans un délai de 15 jours, ainsi que des modalités de paiement un peu élargies aux virements et aux paiements par carte bancaire.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

37- Convention de mise à disposition de la salle polyvalente la grange - modification apportée à la délibération n° 66/19 du 3 avril 2019

Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- C'est un peu le même principe pour la salle polyvalente La Grange, qui fait face à une utilisation de plus en plus fréquente. La modification est équivalente : permettre de vérifier, le jour de l'événement, la concordance entre le nombre de participants déclarés et le nombre constaté le jour J, et permettre un ajustement tarifaire.

De même au niveau des documents administratifs à fournir en amont.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

Mme AYOT.- Les clubs services, vous les considérez comme quoi ? Un club service, par exemple, va faire une animation qu'il va faire payer, mais pour reverser les dons. Jusqu'à maintenant, il y avait une gratuité.

M. le MAIRE.- Cela demeurera. Il n'y a pas de logique commerciale à créer du bénéfice. Il y a une cause humanitaire derrière.

Mme AYOT.- C'est la logique. D'accord, merci.

M. le MAIRE.- Je me soumetts aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

38- Scènes et cinés - convention de partenariat pour les nuits d'Istres 2026

Rapporteur : Mme MIGUEL PAREDES

Mme MIGUEL PAREDES.- Afin de pouvoir réaliser dans les meilleures conditions techniques la 33^e édition des Nuits d'Istres en juillet prochain, la Ville d'Istres sollicite l'aide technique de la régie culturelle Scènes et cinés présente sur son territoire et disposant d'un personnel qualifié et d'un matériel adéquat. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention jointe et rédigée en ce sens, afin d'acter ce partenariat.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? C'est très technique.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

39- Engagement de la Commune dans la charte « Plages sans déchet plastique – pour des communes littorales éco-exemplaires » du Ministère de la Transition écologique et poursuite des actions de réduction des pollutions plastiques en milieux naturels

Rapporteur : M. BREZIA

M. BREZIA.- Cette délibération vise à confirmer l'engagement de la ville d'Istres dans la charte nationale « Plages sans déchet plastique » portée par le ministère de la Transition écologique. Cet engagement s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées par la commune pour lutter contre les pollutions plastiques et préserver les milieux naturels, en particulier le littoral.

On sait aujourd'hui que le déchet plastique, transporté notamment par les eaux pluviales et les cours d'eau, constitue une menace majeure pour les écosystèmes marins, la biodiversité et la qualité de nos espaces naturels, avec des effets durables liés notamment aux microplastiques. Istres est déjà mobilisée sur ces sujets à travers plusieurs actions concrètes, comme les opérations de nettoyage des plages, les dispositifs de collecte des mégots ou encore les actions de sensibilisation du public.

La délibération propose de poursuivre cet engagement dans un cadre national, de désigner un référent élu et un référent technique pour en assurer le suivi et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires.

Pour le référent élu, nous proposons moi-même, Luc Brézia, et pour le référent technique, la directrice de l'environnement Mme Rachel Dubreuil.

M. le MAIRE.- J'allais l'indiquer. Je propose la dénomination de M. Brézia et de Mme Dubreuil. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer à un vote à main levée, sauf s'il y a des oppositions ? Pas d'abstention ni d'opposition sur ce principe ?

Je sou mets cette fois-ci à la désignation à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vous êtes désignés à l'unanimité.

Je sou mets cette fois-ci la délibération elle-même aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

40- Commission extra-municipale de mobilité et de route avec élus et Istréens volontaires

Rapporteur : Mme ROBERT

Mme ROBERT.- Cette délibération concerne la création d'une commission extra-municipale dédiée à une question de mobilité et de circulation à Istres. Cette commission a pour objectif de renforcer la démocratie participative, en associant des élus, des représentants de la société civile et des habitants volontaires aux réflexions sur le déplacement et les routes dans la commune. Son rôle sera uniquement consultatif. Elle sera composée du Maire, président de droit, de huit élus du Conseil municipal, de personnes qualifiées désignées par le Maire et de deux représentants de la société civile tirés au sort après appel à candidatures.

Les réunions seront organisées selon un calendrier défini par le maire ou son représentant. Les membres seront convoqués au moins une semaine avant chaque réunion. Les travaux de la commission resteront confidentiels et les membres devront participer de manière régulière et constructive. En cas de non-respect des règles, le président pourra exclure un membre.

Le Conseil municipal est appelé à approuver la création de cette commission, désigner les élus qui y siégeront par un vote et autoriser le Maire à signer les documents afférents.

M. le MAIRE.- Nous sommes là dans la série des commissions extra-municipales que nous allons créer pour renforcer la démocratie participative, sur les grands projets structurants de la ville, dont la mobilité et les infrastructures routières font partie.

Pour la partie des élus, je vous propose de désigner à main levée la nomination de M. Vincent Frau, M. Luc Brézia, M. Jocelyn Planelles, Mme Aurélie Lecat, Mme Délia Robert, M. Alain Venel, M. Jacques Bessy et M. David Gibaud.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Je propose de le voter à la main levée, si tout le monde en est d'accord.

Je le sou mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

41- Commission extra-municipale « Plan Phénix »

Rapporteur : M. BOUTERIN

M. BOUTERIN.- Cette délibération vise à créer une commission extra-municipale, intitulée le Plan Phénix. Cette commission sera dédiée à une réflexion et aux propositions autour de la redynamisation de notre centre-ville. Il s'agit de l'un de nos engagements forts pris durant la campagne.

L'objectif est de renforcer la démocratie participative, en associant, aux côtés des élus, des représentants de la société civile, des personnes qualifiées, afin de nourrir la réflexion municipale avec des regards complémentaires et surtout de terrain. Cette commission aura un rôle consultatif. Elle permettra d'échanger, de faire émerger des idées et des propositions concrètes sur des sujets comme l'embellissement urbain, les aménagements, les façades, la propreté, le stationnement ou encore l'attractivité commerciale.

La composition proposée comprend M. le Maire ou son représentant, onze élus du Conseil municipal, des personnes qualifiées désignées par le Maire, ainsi que deux représentants de la société civile tirées au sort, suite à des appels à candidatures.

Les travaux de ces commissions resteront consultatifs, la décision finale revenant bien sûr au Conseil municipal et à l'exécutif.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la création de cette commission, de désigner les représentants concernés et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

M. le MAIRE.- Je précise que, après concertation avec les groupes d'opposition, chacun souhaitant une place dans cette commission, je vous propose que l'on passe, contrairement à ce qui est indiqué dans la délibération, de 10 membres élus à 11 élus du Conseil municipal, afin de pouvoir assurer une plus grande représentativité.

Il n'y a pas d'opposition à ce principe ? Pas d'abstention non plus ? Je vous remercie.

Je vous propose dans ce cas les noms suivants : M. Adrien Bouterin, M. Jocelyn Planelles, M. Julien Barrial, Mme Marion Miguel Paredes, M. Vincent Frau, M. Franck Baldys, Mme Délia Robert, Mme Cécile Gaudino, M. Hervé Rouat, Mme Clara Vitale, M. Patrick Grimaldi et M. Damien Broc.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Je vous propose d'adopter cette liste à main levée, s'il n'y a pas d'opposition. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La liste est adoptée.

Je sou mets cette fois aux voix la délibération elle-même. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Avant d'attaquer le rapport suivant, je voudrais apporter des premiers éléments de réponse à la question de M. GIBAUD concernant la mise en sécurité de la zone Edilys et d'un possible squat. Une équipe s'est déjà rendue sur place tout à l'heure. Ils sont allés visiter l'ensemble des étages. Il n'a rien été constaté pour l'instant sur le site. On restera vigilant, avec des patrouilles, mais on va vite : on est déjà allés voir. Action, réaction.

Merci aux services qui ont pu aller vérifier cela tout de suite.

42- Commission extra-municipale de suivi des Grands Projets d'Entressen

Rapporteur : Mme LECAT

Mme LECAT.- La présente délibération vise à créer une commission extra-municipale consultative de suivi des grands projets d'Entressen. Cette démarche traduit la volonté de la majorité de créer des espaces de dialogue autour des grands enjeux d'aménagement, de mobilité, de sécurité ou encore de qualité de vie qui concernent le hameau. La présence d'élus, de représentants du monde associatif, de personnes qualifiées et de citoyens volontaires permettra d'apporter des regards complémentaires et de nourrir les réflexions au plus près des attentes du terrain.

Dans un contexte où nos concitoyens souhaitent être davantage associés aux décisions qui impactent leur quotidien, cette commission constitue un outil utile de démocratie participative.

Ainsi, je vous propose d'approuver la création de cette commission extra-municipale, de désigner les représentants du Maire et les neuf élus du Conseil municipal par un vote à bulletin secret, et d'autoriser M. le Maire ou son représentant légal habilité à signer les documents afférents.

M. le MAIRE.- Après concertation avec les groupes d'opposition, je vous propose de faire passer, s'il n'y a pas d'opposition, de 8 à 9 le nombre des élus du Conseil municipal. Tout le monde est d'accord avec ce principe ? De manière à assurer à la représentation de toutes les oppositions.

Je vous propose, en composition de cette commission extra-municipale, pour la partie des élus, Mme Aurélie Lecat, M. Cyril Andraud, M. Adrien Bouterin, M. Jacques Bessy, M. Vincent Frau, Mme Délia Robert, M. Jocelyn Panelles, M. Franck Baldys, Mme Magali Sîrerols et M. Damien Broc.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Je sou mets cette liste au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

Je sou mets la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

43- Création d'une Cellule de la Citoyenneté et de veille de la Tranquillité Publique (C.C.T.P.)

Rapporteur : M. BARROCA

M. BARROCA.- Cette délibération propose la création d'une Cellule de la citoyenneté et de veille de la tranquillité publique (C.C.T.P.), pour mieux coordonner les services et les partenaires et répondre plus rapidement aux signalements des habitants. Cette instance, qui s'inscrit dans le prolongement opérationnel du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, permettra de traiter plus efficacement les troubles du voisinage, les occupations abusives de l'espace public et les incivilités, notamment à partir des remontées d'Allo Quiétude.

Il est précisé à l'Assemblée délibérante que les échanges au sein de cette cellule sont soumis au secret professionnel et aux règles de confidentialité en vigueur. Elle se composera du Maire ou de son représentant, de cinq élus du Conseil municipal et de personnes qualifiées désignées par arrêté.

Il est donc demandé au Conseil de créer cette cellule, de désigner ses membres élus par un vote et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à la signature des documents afférents.

M. le MAIRE. - Je vous propose, pour constituer cette C.C.T.P., qui va être un bel outil pour lutter contre les problèmes d'atteinte à la tranquillité publique, d'y désigner M. Ghislain Vienot, M. Romain Barroca, Mme Karine Lavigne, M. Lucas Durand, M. Hervé Rouat et Mme Suzel Ayot.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Je propose le vote à main levée de cette liste. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité.

Je mets aux voix la délibération. Vous voulez intervenir ? Allez-y.

M. GIBAUD. - Monsieur le Maire, cette délibération nous propose la création d'une Cellule de la citoyenneté et de veille de la tranquillité publique. En première lecture, l'intention peut paraître louable (mieux suivre les troubles du quotidien, les incivilités, les occupations abusives de l'espace public, les situations récurrentes de voisinage ou de tranquillité publique), mais à la lecture attentive de cette délibération, plusieurs questions se posent. D'abord, quelle est la réelle plus-value de cette cellule par rapport à la C.L.S.P.D. Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance a précisément vocation à permettre l'échange d'informations entre partenaires, la coordination des acteurs, le suivi des situations et la définition d'une stratégie territoriale de prévention et de sécurité.

Dès lors, pourquoi créer aujourd'hui une nouvelle structure, avant même d'avoir redéfini clairement les orientations, les priorités, les objectifs dudit C.L.S.P.D. ? On a un peu le sentiment que l'on crée d'abord le sigle, que l'on produit d'abord l'affichage, et que la stratégie viendra ensuite.

Deuxième interrogation : quelle articulation avec Allo Quiétude ? La délibération mentionne ce dispositif mais reste floue sur ce que le C.C.T.P. apportera concrètement de plus. Quels seront les critères de saisine ? Quels types de situation seront traités ? Avec quel délai, quels moyens et surtout avec quel résultat attendu ?

En l'état, nous ne voyons pas très bien si cette cellule constitue un véritable outil opérationnel ou simplement une instance supplémentaire.

La composition de cette cellule appelle également des remarques. Elle semble essentiellement organisée autour de vous, de votre représentant, d'élus, de personnes qualifiées désignées par vous-même, mais la place des acteurs sociaux, éducatifs, associatifs de prévention et des représentants de la justice ou des partenaires institutionnels essentiels n'apparaît pas clairement. Si l'on veut traiter sérieusement les tensions du quotidien, les troubles de voisinage, les situations de fragilité, on ne peut pas se limiter à une logique de centralisation municipale. Il faut un vrai partenariat territorial structuré, transparent et équilibré.

M. le MAIRE. - Pour vous répondre, le C.L.S.P.D., ce n'est pas du tout la même chose. Le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance – C.L.S.P.D.-R. s'il y a le volet « radicalité » – une stratégie, une doctrine municipale partagée avec l'ensemble des acteurs de la sécurité, qui définit la vision sur plusieurs années de la ville et de tous ses acteurs dans la lutte contre la délinquance et les atteintes à la sécurité, etc. C'est plutôt une doctrine, mais ce n'est pas du tout un document opérationnel.

La C.C.T.P. peut entrer dans cette dimension et être un des outils, dans le cadre de cette stratégie de long terme de la sécurité. Il peut y avoir l'idée cet outil, que l'on va ajouter à notre stratégie, à ce C.L.S.P.D.

La C.C.T.P. n'est pas une instance de concertation. C'est un outil opérationnel, qui consiste, quand on a des signalements – je vais répondre aussi sur la composition – avec des signaux faibles d'absentéisme important, de faits pré-délinquants... Les C.C.T.P., ce sont, pour résumer, des petits tribunaux dans lesquels on va convoquer les gens pour leur faire des rappels solennels à la loi, pour éventuellement leur donner des heures de travaux d'intérêt généraux ou des amendes administratives. C'est un organisme qui n'est pas...

Sur la délibération, j'en conviens, on aurait dû peut-être étayer, pour donner le reste de la composition, mais une C.C.T.P. est encadrée par la loi. Il y a une loi très précise là-dessus. Elle est sous le contrôle du procureur de la République. Il y a forcément un représentant du Parquet qui y siège, ainsi qu'un représentant des services sociaux, un représentant de la police nationale et d'autres acteurs associatifs et socio-éducatifs. Le but est de pouvoir convoquer les personnes, généralement les mineurs, dans une instance un peu solennelle, dans des faits qui ne nécessitent pas d'aller jusqu'au tribunal, de pouvoir les convoquer pour leur dire que cela ne va pas, d'être entouré de l'ensemble des acteurs. Si des mesures d'accompagnement sociaux ou éducatifs sont à mettre en place, des acteurs sociaux sont là autour de la table et vont prendre le dossier. S'il y a besoin d'avoir une sanction disciplinaire, avec des heures de travail d'intérêt général, soit une amende administrative, qui relève du pouvoir de police du maire, on peut le faire, mais on le fait dans un cadre solennel, pour redonner à l'Autorité son « A » majuscule.

C'est un organisme très précis, beaucoup plus cadré qu'une commission extra-municipale où on fait le règlement intérieur que l'on veut et on lui donne le format que l'on veut. La C.C.T.P., c'est la loi. On ne va pas l'inventer.

Je pense que ce qui vaut le coup, c'est peut-être de se faire une réunion, un de ces jours, pour présenter tout cela. D'abord, on l'a créée. Vous allez en être membre en plus. Tout cela sera expliqué quand on va la réunir la première fois. Mais on ne peut pas, nous-mêmes, convoquer les gens. Il faut des faits très précis. Quand on est vraiment sur des faits très délinquants, cela passe directement au procureur et à l'OPJ, et cela passe cette étape car le fait est trop grave. Mais si on a des faits moins graves, ou qui sont juste, par exemple, de l'absentéisme scolaire très prononcé, la C.C.T.P. peut être un outil, y compris pour les principaux de collèges, les proviseurs de lycées ou les directeurs d'école de dire, pour mentionner le cas particulier d'un élève qui est trop absent, avec un problème familial, pour lequel il faut essayer de faire réagir la famille. Cela nous permet, dans le cadre de la loi, de convoquer la famille, de convoquer le jeune, de dire « cela ne va pas, ce n'est pas tenable, cela ne peut pas continuer ainsi, quelles mesures on met en place ? ».

C'est très cadré, rassurez-vous. A l'occasion, on expliquera cela plus en détail.

M. GIBAUD. - Ce serait peut-être bien de modifier la délibération et d'y mettre les représentants de justice, si c'est possible.

M. le MAIRE. - On pourra le faire ajouter. Je ne sais pas si on peut l'ajouter après le vote de la délibération. On va regarder si on peut le faire.

Je vous propose qu'on la vote tout de même. On ne va pas s'épargner de la voter. Si jamais on voit qu'il faut..., on le fait. Sous réserve que l'on puisse, juridiquement, on va regarder cela. Sinon, je vous propose que l'on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous abstenez ? Vous abstenez, mais vous en restez membre ? Madame Ayot, vous siégez ? Vous votez pour ? Tout le monde vote pour ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

44- Création d'un dispositif de tirage au sort pour l'accès aux terrasses de l'Hôtel de Ville lors du feu d'artifice du 13 juillet 2026

Rapporteur : M. le Maire

M. le MAIRE.- Il faudra que l'on modifie la délibération. Je demande de le prendre en compte, parce que c'est pour l'ensemble des feux d'artifice qui seront organisés sur la commune. Même si on a réduit leur nombre, il restera toujours le feu d'artifice du 14 juillet – le 13 juillet – et le feu d'artifice des Fêtes d'Istres. Comme je considère que l'Hôtel de Ville – ce n'est pas moi qui le considère, c'est la tradition – est la maison commune, nous allons proposer une expérience un peu VIP au peuple, qui va se ressaisir de la maison qui lui appartient. Plutôt que les grandes terrasses *rooftop* de la mairie soient vides pour les feux d'artifice, on va proposer aux Istréens de pouvoir y monter.

Nous allons donc proposer, dans le cadre des mesures de sécurité, de tirer au sort 100 Istréens qui voudront, s'ils le souhaitent, s'inscrire pour pouvoir venir voir le feu d'artifice depuis le balcon du Maire, parce que ce n'est pas le balcon du Maire mais le balcon du peuple Istréen. On fera aussi un autre quota de 100 places, que l'on va cette fois-ci garder à notre niveau pour les distribuer, notamment à des associations ou à des personnalités qualifiées qui le méritent et que l'on aurait envie de mettre en valeur. Je ne vais pas donner d'idées, mais on en a quelques-unes qui peuvent être pertinentes.

Le principe de cette délibération est celui-ci. Il consiste à approuver à la fois la création de ce jeu-concours, pour lequel les gens pourront gagner des places, d'adopter le règlement qui est joint, de m'autoriser à mandater un commissaire de justice pour le tirage au sort des Istréens et de confirmer l'inscription budgétaire de cette intervention.

Si vous voulez participer, voir le feu d'artifice depuis la terrasse de la mairie, vous pourrez vous inscrire et peut-être que vous serez les heureux chanceux de cette expérience VIP.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

Les terrasses de la liberté deviennent réalité et les Istréens pourront découvrir la terrasse de la Ville.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

PERSONNEL

45- Possibilité de recourir à des collaborateurs occasionnels bénévoles du service public en charge de la mobilité

Rapporteur : M. le Maire

M. le MAIRE.- Il faut modifier le titre : ce n'est pas « en charge de la mobilité ». C'est le principe général que l'on vote. Je demande que l'on corrige cette erreur matérielle dans le titre.

Le principe est simple : on veut avoir la possibilité de recourir à des personnes qui pourraient, le temps d'une semaine, d'un mois ou de trois mois ou plus, nous apporter leur lumière de manière bénévole. Par contre, si on veut pouvoir compter sur le soutien bénévole d'une personne qui vient par-ci, par-là, il faut un cadre juridique. Le cadre juridique,

c'est le collaborateur occasionnel bénévole de service public. C'est la loi, mais il faut voter une délibération.

Je vous propose de vous prononcer sur la création de ce principe de poste de collaborateur occasionnel bénévole de service public. Il n'y est pas dit que l'on y ait recours. En tout cas, la possibilité juridique existe et la personne ou les personnes que l'on choisira pourront être couvertes par les assurances.

Y a-t-il des questions ?

M. GIBAUD.- Les besoins seront-ils publiés sur une bourse, sur le site internet de la ville ? Y aura-t-il un choix des personnes par ce biais ? Des personnes peuvent-elles venir présenter des candidatures spontanées ou pas ? Comment va se passer le processus de sélection de ces collaborateurs ? Ne remplace-t-on pas le service public, les agents par des collaborateurs bénévoles ? Est-ce vraiment ponctuel et encadré ?

M. le MAIRE.- Non. On veut pouvoir bénéficier, et notamment moi, du concours ou du conseil de quelqu'un sur un sujet, peut-être pour une mission d'un mois. Cette personne pourra le faire dans un cadre légal, et ne pas travailler en coulisse, comme cela peut se faire (« j'interroge untel »). Il y a un cadre. On se demande à quel point c'est un emploi déguisé ou pas déguisé ; je n'aime pas trop.

Le but n'est surtout pas de remplacer le service public, absolument pas. Encore une fois, je ne dis même pas que l'on va y recourir ; je ne suis même pas sûr qu'on y ait recours. Mais pour s'ouvrir cette possibilité que l'on pourrait avoir avec une ou deux personnes que j'avais en tête, sur qui m'appuyer pour des conseils ou d'expertise, il faut lui donner un cadre. Je veux pouvoir créer ce cadre. Si on y a recours, on y a recours ; si on n'y a pas recours, on n'y a pas recours. Mais le but n'est absolument pas de recruter 100 collaborateurs bénévoles de service public. Pour le coup, ce serait une administration bis et, je vous rejoins, ce n'est pas du tout sain. C'est vraiment de l'occasionnel, comme son nom l'indique. Sinon, la préfecture me dirait qu'il y a un problème ; ce n'est plus du bénévolat.

Mme AYOT.- C'est une expertise à un moment donné ?

M. le MAIRE.- Oui, c'est cela. Mais gratuite, sans avoir à rémunérer quelqu'un.

M. GIBAUD.- Au pôle aéronautique, par exemple, c'est une expertise de nos concitoyens sur un sujet précis.

M. le MAIRE.- Exactement. Cela peut être quelqu'un qui est à la retraite, qui avait une expertise sur un sujet. « Sur le plan centre-ville, que pouvez-vous nous apporter comme expérience ? » « J'ai connu cela dans mon métier avant, je peux vous apporter mes lumières » « Faites-le, faites-moi des notes ». Mais si on commence à demander des notes à des gens pour le fonctionnement de l'administration, j'aime bien qu'il y ait un cadre. Cela me gêne toujours de faire cela « comme ça ».

Je ne veux pas qu'on dise que l'on fait travailler des gens de manière déguisée. Un cadre existe : le collaborateur occasionnel bénévole de service public. C'est d'ailleurs le cadre qui normalement existe pour les C.C.F.F., qui ont ce statut.

M. GIBAUD.- Je connais le cadre, je suis dans la réserve civile.

M. le MAIRE.- On a ce cas, mais sans avoir la délibération. Pour eux, cela sécurise. La délibération sur ce statut de collaborateur occasionnel n'existait pas. Même pour eux, typiquement... Les C.C.F.F. sont les collaborateurs bénévoles de service public

occasionnels, puisqu'ils le font par saison. La réserve communale, c'est pareil. Ils doivent être couverts par les assurances, avoir un cadre légal pour intervenir, avec les moyens de la collectivité, puisqu'ils utilisent un véhicule, etc. C'est aussi simple que cela.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

46- Plan de formation 2026-2027

Rapporteur : Mme LEBAN

Mme LEBAN.- Cette délibération concerne le plan de formation 2026-2027 des agents de la ville d'Istres. Ce plan a été construit sur deux ans, afin d'accompagner les agents dans l'évolution de leur métier et de répondre aux besoins de la collectivité. L'objectif est à la fois de renforcer les compétences professionnelles, d'accompagner les parcours des agents et d'améliorer la qualité du service rendu aux administrés.

En 2025, la Ville a poursuivi son partenariat avec le CNFPT et renforcé les formations organisées directement à Istres. Plus de 500 agents ont ainsi pu bénéficier de formations en interne et les inscriptions aux formations extérieures restent soutenues.

Le plan 2026-2027 s'articule autour de plusieurs priorités : le développement des compétences et l'accompagnement des parcours professionnels, l'amélioration de la qualité du service public et de la relation aux usagers, la prévention, la santé et la sécurité au travail, la transition numérique et la modernisation des pratiques, et la valorisation de l'espace urbain et des aménagements durables. Une attention particulière est également portée aux formations réglementaires, notamment pour la police municipale, malgré l'augmentation importante des coûts de certaines formations obligatoires.

Enfin, le budget consacré à ce plan a été établi en fonction des besoins identifiés au sein des services et le Comité social territorial a émis un avis favorable le 21 mai 2026.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce plan de formation 2026-2027.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

47- Délibération de principe pour le recrutement d'agents contractuels, de remplacements occasionnels ou saisonniers

Rapporteur : Mme LEBAN

Mme LEBAN.- Conformément aux articles L. 332-23-1^{er} et L. 332-23-2, du Code général de la fonction publique, lorsque les besoins de service peuvent être justifiés, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles ou pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Le Conseil municipal est donc appelé à autoriser M. le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter autant que de besoin des agents contractuels, préciser que M. le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus, selon la nature des fonctions exercées et leurs profils, préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal chapitre 012, et enfin autoriser M. le Maire ou son représentant habilité à signer tous les documents afférents.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

48- Fixation du nombre de sièges à pourvoir en Comité Social Territorial - Décision quant au maintien du paritarisme dans cette instance

Rapporteur : Mme LEBAN

Mme LEBAN.- On en avait déjà parlé au précédent Conseil. Il y a une petite correction. Cette délibération concerne le Comité social territorial, instance de dialogue social entre la collectivité et les représentants du personnel. Dans le cadre du renouvellement de cette instance, les prochaines élections professionnelles auront lieu le 10 décembre 2026. Nous devons aujourd'hui fixer le nombre de représentants du personnel qui y siégeront.

Au regard des effectifs de la ville d'Istres et du CCAS, qui s'élève à 1 792 agents au 1^{er} janvier 2026, la réglementation prévoit un nombre de représentants compris entre 5 et 8. Après consultation des organisations syndicales, il est proposé de retenir le nombre maximum, soit 8 représentants titulaires. Il est également précisé que la Formation spécialisée du Comité comptera le même nombre de représentants. Le principe de paritarisme est maintenu, avec autant de représentants du personnel que de la collectivité. Chaque membre disposera d'un suppléant.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ces modalités.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

DÉSIGNATIONS

49- Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres - Modification de la délibération n°020 2026

Rapporteur : M. le Maire

M. le MAIRE.- Il s'agit de pouvoir remplacer, pour que Mme Pons-Follea puisse prendre la présidence à ma place... Le Conseil municipal est appelé à élire un membre titulaire de la Commission d'appel d'offres par vote à bulletin secret, sauf si on peut le faire à main levée et que vous en êtes tous d'accord, et de préciser que Mme Bérangère Pons-Follea, adjointe au Maire, déléguée aux finances, au budget, au contrôle de la gestion et à la commande publique, sera désignée présidente de la CAO, pour me représenter par arrêté.

Je vous propose pour faire ce petit changement, d'élire M. Romain Barroca à sa place. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Êtes-vous tous d'accord pour qu'on procède à un vote à main levée plutôt qu'à bulletin secret ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention. Je vous en remercie.

Je vous propose cette désignation. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

50- Désignation du représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de Territoires Sud Habitat

Rapporteur : M. VENEL

M. VENEL.- Il est rappelé au Conseil municipal que la commune est représentée au sein du Conseil d'administration de Territoires Sud Habitat par un membre du Conseil municipal qu'il convient de désigner. Le Conseil municipal est appelé à désigner un représentant au Conseil d'administration de Territoires Sud Habitat par un vote.

M. le MAIRE.- Même principe : je vous propose que l'on procède par vote à main levée, plutôt qu'à bulletin secret, si tout le monde en est d'accord. Je note l'unanimité de cette procédure.

Je vous propose de nommer au Conseil d'administration M. Jocelyn Planelles. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Je le soumetts aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

51- Désignation de représentants du Conseil Municipal aux assemblées Générales de Copropriétés pour lesquelles la Commune est copropriétaire

Rapporteur : M. VENEL

M. VENEL.- Il est exposé au Conseil municipal que la collectivité est copropriétaire de divers lots des copropriétés et résidences suivantes : Les Baumes, le Peyreguet, les Soleiades, le Vauranne, la résidence Saint-Félix, le centre tertiaire La Grande Pyramide, les centres commerciaux les Restoubles, le Prépaou et le 10 cours Jean-Jaurès.

À ce titre, la commune est appelée à participer aux assemblées générales et à voter les résolutions. Il convient donc de désigner les représentants du Conseil municipal à ces différentes collectivités.

En conséquence, le Conseil municipal est appelé à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du Conseil municipal, par un vote à bulletin secret, pour siéger aux assemblées générales des copropriétés. Le Conseil municipal est aussi appelé à autoriser lesdits représentants à disposer du droit de vote et signer les procès-verbaux des assemblées générales correspondantes, et autoriser M. le Maire ou son représentant habilité à signer la présente délibération ainsi que tous les documents en découlant.

M. le MAIRE.- Je vous propose de nommer, pour la copropriété des Baumes, en titulaire M. Bessy et en suppléant M. Venel ; pour le Peyreguet, en titulaire M. Venel et en suppléant M. Planelles ; pour les Soleiades, M. Venel en titulaire et M. Frau en suppléant ; pour le Vauranne, M. Venel en titulaire et M. Frau en suppléant ; pour les résidences Saint-Félix, M. Venel en titulaire et Mme Brull en suppléante ; pour le centre tertiaire de la Grande Pyramide, en titulaire M. Venel et en suppléant M. Rouat ; pour le centre commercial Les Restoubles, en titulaire M. Bouterin et en suppléant M. Venel ; pour le Prépaou, en titulaire M. Planelles et en suppléant M. Durand ; pour le 10 cours Jean-Jaurès, en titulaire M. Bouterin et en suppléant M. Frau.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Je le propose au vote à main levée, si tout le monde est d'accord. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

URBANISME

52- Constitution d'une servitude de passage, d'implantation, de support et de surplomb dans l'enceinte de l'école primaire Jules FERRY grevant sur la parcelle communale cadastrée section AO N° 31 au profit de RTE

Rapporteur : M. PLANELLES

M. PLANELLES.- Il s'agit de constituer une servitude de passage au profit de Réseau de transport d'électricité. C'est à l'école Jules Ferry. Un pylône est là depuis de nombreuses années ; il convient de le sécuriser par une clôture encadrante en bois et un portillon. Il faut que l'on accorde une servitude de passage à Réseau de transport d'électricité.

Le Conseil municipal est appelé à accepter de constituer cette servitude de passage d'implantation, de support et de surplomb grevant la propriété communale au n° 31, prévoir la recette correspondante et désigner Me Amandine Panico, notaire à Istres, pour la rédaction de l'acte authentique, et autoriser le Maire ou son représentant habilité à signer la présente délibération, la convention demeurant en annexe, ainsi que l'acte authentique en découlant.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

53- Annulation de la délibération N° 57/25 du 20 mars 2025 relative à la conclusion de deux promesses unilatérales de vente indissociables visant à céder à la SEM Immobilier Développement Aix-Marseille La Maison des Traditions (Ancien Hôtel de Ville) situé boulevard de la République

Rapporteur : M. BREZIA

M. BREZIA.- Cette délibération est très importante pour notre groupe majoritaire et je suis, pour être honnête, particulièrement fier de la rapporter.

Celle-ci vise à annuler la décision 57/25 adoptée le 20 mars 2025, qui prévoyait la cession à l'euro symbolique de la Maison des Traditions, l'ancien Hôtel de Ville, au profit de la SEM Immobilier Développement Aix-Marseille. Cette cession issue d'une orientation de l'ancien exécutif municipal soulevait des interrogations et a également généré un recours juridique, notamment en raison du caractère symbolique du prix de vente, apparaissant comme un bradage d'un bien communal. Rappelons que ce bien était vendu pour la valeur d'une baguette de pain bon marché. Une pétition rassemblant plus de 500 signatures avait également été signée par les Istréens, qui s'émouvaient de cette cession.

Comme nous l'avons promis au cours de la campagne électorale, nous souhaitons annuler cette cession, afin de conserver cet ancien Hôtel de ville, réaffirmant l'attachement à ce lieu emblématique du patrimoine istréen. Dans ce contexte, il est proposé d'annuler cette délibération, ainsi que les opérations associées, afin de préserver ce bâtiment et de reconsidérer son avenir, dans l'intérêt de la commune.

En conséquence, le Conseil municipal est appelé à approuver l'annulation de la délibération 57/25 du 20 mars 2025, annuler les opérations comptables correspondantes et autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la présente délibération.

M. le MAIRE.- Il est précisé que moi-même, M. Planelles, Mme Leban, M. Bessy, M. Baldys et M. Rouat se déportent de ce vote.

Y a-t-il des interventions ?

M. BROC.- Comme vous, pendant la campagne électorale, j'avais contesté la vente, pour 1 € symbolique, de l'ancien Hôtel de Ville. En effet, il s'agit d'un lieu patrimonial istréen emblématique, et cela doit rester entre les mains de la ville d'Istres. C'est la moindre des choses.

À l'époque, l'idée de l'ancienne majorité était, je crois, d'éviter d'avoir à assumer 4 M€ de travaux de rénovation.

Au-delà de cela, nous allons annuler la vente ; c'est une bonne chose, mais je voulais vous poser une question : avez-vous déjà, à l'heure actuelle, des projets particuliers en termes de rénovation, d'embellissement et de changement ou de modification, d'amendement de l'utilisation de l'ancien Hôtel de Ville ?

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GIBAUD.- Les rénovations étaient effectivement estimées entre 4 et 12 M€, en fonction du projet apporté. Ma question est la même : dans l'équipe de la majorité aujourd'hui, aviez-vous pensé dès l'époque – vous aviez entrepris cette démarche bien avant l'élection et bien avant la campagne... Je souscris à votre position en disant que, oui, c'est un bâtiment emblématique de la ville et, effectivement, il faut le préserver. Le préserver a un coût. Pour souscrire à ce coût, il faut un projet dessus. Quel est le projet de la majorité, aujourd'hui, pour ce bâtiment. Quelle est l'évaluation des coûts et comment comptez-vous les financer ?

M. le MAIRE.- Comme je me déporte de ce vote, je ne peux pas vous apporter de réponse. Je vous propose cependant qu'on le vote. Une fois que c'est voté, j'ai la liberté de parler en Conseil municipal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est adopté et la mairie à 1 € *is back*.

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 30 voix (Sophie DECLERCQ, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Damien BROC)

CONTRE : 7 voix (Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 6 voix (Robin PRÉTOT, Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Franck BALDYS, Jacques BESSY, Hervé ROUAT)

(Applaudissements.)

M. le MAIRE.- Avant d'attaquer le rapport suivant, maintenant que le rapport numéro 53 a été voté, je peux vous dire que, évidemment, la mairie à 1 €, si on la rénove, coûte 4 M€. Le théâtre coûte 43 M€. La médiathèque coûte 20 M€.

M. GIBAUD.- Et finalement, une fête au Préau, c'est 200 €. On peut tout comparer. Mais non, comparaison n'est pas raison, Monsieur Prétot.

M. le MAIRE.- C'est de l'investissement.

M. GIBAUD.- Non, ce n'est pas un investissement aujourd'hui. Sans projet, pas d'investissement, Monsieur Prétot.

M. le MAIRE.- Ne vous inquiétez pas, des subventions existent. Mme Ayot le sait mieux que personne, au Conseil régional, notamment sur de la rénovation énergétique et de l'entretien. D'ailleurs, si ces 4 M€ devaient être supportés par la Métropole, c'est bien que ces subventions existent. Bien évidemment, il y a un coût. Après, il y a des choix politiques, dans le terme de nos budgets. Nous ferons ce choix. Nous avons des idées, mais nous voulons lancer un appel à projet, pour voir ce que l'on peut y faire.

Nous avons aussi l'idée de se dire que cette mairie peut simplement redevenir des bâtiments de mairie. Nous avons un casse-tête permanent, que l'on découvre de jour en jour, dans l'aménagement des bureaux. Tous les services sont en train de me solliciter pour me dire qu'ils sont à l'étroit ici ou là, qu'une partie de leur direction est aux services techniques et une autre ici. Même le CSU de la ville, pour les caméras, commence à être à l'étroit. Il va falloir penser à des aménagements. Il y a un grand jeu de Tetris à faire avec l'ensemble de l'administration et de nos services, répartis dans différents bâtiments.

Peut-être que le retour de ce bâtiment dans notre escarcelle va permettre de répondre à cette logique d'optimisation des locaux des services administratifs. Peut-être que cela pourrait accueillir à nouveau des services, qui feraient venir d'ailleurs les personnes qui feront des démarches administratives. En faisant des démarches administratives, ils créent du flux de passants dans le centre-ville, qui, en passant devant une boulangerie, vont peut-être acheter pour 1 € une baguette de pain, vont peut-être s'arrêter boire un café. On peut imaginer, demain, si cela redevient le siège de la mairie, pourquoi pas, y refaire des mariages. Je n'en sais rien, on n'a rien d'arrêté. L'idée est de s'ouvrir et de voir tout ce que l'on peut en faire.

Ce qui est certain, c'est que l'on ne veut pas dépendre de la Métropole pour l'avenir de ce bâtiment qui est historique et qui est un patrimoine auquel les gens sont attachés et avec lequel ils ont leur propre histoire, souvent liée par les mariages. Demain, si le plan de *co-working* qui devait aller là-dedans échoue au bout de 5 ou 10 ans, qui décide de ce que l'on y met ? Ce n'est plus nous ; ce sont les fonctionnaires de la métropole à Marseille.

Je trouve que c'est un bâtiment trop important, dont le symbole est trop important pour se départir à vie, pour l'éternité, de la capacité à savoir ce que l'on peut y faire. Ce bâtiment existait bien avant que l'on arrive au pouvoir. Il y a eu des générations d'élus avant nous qui s'en sont occupés, qui ont même fait leur siège. Félix Gouin a fait son discours historique sur le balcon. Elle doit appartenir aux générations d'élus qui viendront, dans les siècles à venir après nous. C'est en tout cas un principe que j'estime de responsabilité envers l'histoire.

On aura d'autres idées. Bien sûr que cela aura un coût, mais ce sont, comme vous l'avez dit, des choix politiques.

Merci beaucoup.

54- Demande de modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et de la remise en débat du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ISTRES Ouest Provence

Rapporteur : M. PLANELLES

M. le MAIRE.- On avait dit que l'on voulait en arrêter avec le bétonnage : cela commence aujourd'hui avec la demande de modification du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et la remise en débat du plan local d'urbanisme intercommunal.

M. PLANELLES.- Je vais vous faire lecture de la délibération, parce qu'il est important d'en connaître tous les contours. D'une manière générale, c'est le déploiement de notre première priorité, qui est l'arrêt du bétonnage et l'impulsion d'une nouvelle politique d'aménagement urbain au niveau de la commune d'Istres.

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Métropole AIX MARSEILLE Provence a engagé, par délibération du 27 juin 2024, l'élaboration, la prescription et la définition des objectifs, ainsi que les modalités de concertation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), réunissant les six communes Miramas, Istres, Grans, Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-Du-Rhône.

La concertation est ouverte depuis le 7 octobre 2024 et sera close le 18 février 2028. Des réunions publiques ont déjà eu lieu, notamment le 7 avril 2025, et d'autres sont à venir.

Ce document de planification stratégique détermine non seulement les conditions d'aménagement et d'utilisation du sol, à moyen et long terme, mais traduit également une vision politique, économique, sociale et environnementale entre les différentes communes concernées.

Cette vision est plus particulièrement portée par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui en est le cœur stratégique. Ce dernier a d'ailleurs déjà été débattu le 30 juin 2025 en Conseil Métropolitain.

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 renforce fortement l'encadrement des Zones AU (A Urbaniser) dans les Plans Locaux d'Urbanisme et PLUi, afin de limiter l'établissement urbain et atteindre l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), d'ici 2050. Elle organise progressivement la fin des réserves foncières et rend leur ouverture beaucoup plus difficile.

C'est la raison pour laquelle le calendrier d'élaboration du PLUi est très contraint. C'est pour cela qu'il est nécessaire d'avancer dans ce dossier.

Cependant, le PADD, d'ores et déjà débattu, ne satisfait pas les objectifs d'aménagement de la nouvelle majorité municipale, dont les orientations doivent être prises en compte dans les documents métropolitains. Aussi, un nouveau débat métropolitain sur le PADD permettra :

- d'assurer la bonne représentation de la volonté démocratique issue des dernières élections municipales ;
- de garantir la cohérence entre les orientations métropolitaines et les projets portés par le nouvel exécutif ;
- de favoriser une concertation renforcée entre la Métropole et la Commune.

Ces nouvelles orientations concernent notamment :

- les perspectives d'aménagement urbain et de développement économique ;
- les projets d'équipements publics et d'infrastructures ;
- les enjeux de mobilité, de transition écologique et de qualité de vie ;
- les équilibres entre développement urbain, préservation environnementale et attractivité du territoire. Aussi, la Commune souhaite revoir certaines orientations en profondeur :

Le premier volet, c'est une urbanisation plus mesurée et apaisée.

Il n'a échappé à personne qu'Istres a connu une urbanisation très importante, en termes de construction de logements. On ne remet absolument pas en cause la nécessité de produire des logements, mais tout simplement d'être beaucoup plus mesuré et savoir être très prudent à ce niveau-là. D'ailleurs, le projet Carbon, qui vient d'être abandonné, est bien la preuve qu'il faut être prudent lorsqu'on veut produire du logement. Il faut satisfaire des besoins mais, s'il n'y a pas les besoins, on ne va pas surproduire.

Rappelons que, en 2025, 966 logements ont été produits, alors qu'Aix-en-Provence (150 000 habitants) n'en a produit que 512. Martigues et Salon-de-Provence, villes similaires à nous, en ont produit 110 et 112. Nous étions pratiquement à dix fois plus.

Il s'agit donc, sans remettre en cause :

- de privilégier la qualité des opérations urbaines, moins denses, avec la recherche d'une meilleure intégration architecturale et paysagère des futurs projets ;
- de préserver l'identité provençale et le cadre de vie istréen dans les futures orientations d'aménagement ;
- de favoriser l'équilibre entre le développement urbain, la préservation environnementale et l'attractivité du territoire.

La Commune souhaite ainsi promouvoir un urbanisme plus harmonieux, respectueux des paysages, des formes urbaines traditionnelles, de la qualité architecturale des constructions, dans un esprit provençal, conciliant attractivité, identité locale et qualité de vie.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Commune veut réduire les zones d'urbanisation futures identifiées dans l'actuel PLU. La Commune veut également revoir les zonages ainsi que les règles qui y sont attachées, notamment les règles de hauteur, pour éviter d'avoir des immeubles de quatre ou cinq étages un peu partout. On va commencer par cela.

Ainsi, il était prévu 1 600 logements adossés à un golf de 18 trous sur Rassuen. La zone urbaine sera finalement réduite, pour correspondre à l'ancien site de l'usine fortement polluée et qui nécessitera une dépollution en fonction de son affectation. Le projet de golf – ce n'est un secret pour personne – est abandonné. La zone NG, correspondant au périmètre de celui-ci, sera remplacée en partie par de la zone NL (Naturel Littoral) pour affirmer la stricte protection des lieux, et par d'autres zonages de zone naturelle adaptés aux usages possibles – on ne se ferme pas de portes.

Le secteur de Grand Bayanne – c'est une satisfaction me concernant, je l'ai combattu en 2011 –, qui prévoyait la réalisation de 1 150 logements environ, sera réduit en termes de surface de foncier à urbaniser.

Pour éviter le mitage et réduire l'étalement urbain, tout en conservant un potentiel de réponse aux besoins pouvant naître, une emprise foncière d'environ 11 hectares, dont les propriétaires sont des personnes publiques, sera conservée en zone d'urbanisation future 1AU. Cela nous permettra de répondre à des besoins qui viendraient en termes de

logements. Le reste des terrains sera remplacé en zone agricole. Il ne faut pas oublier que le Grand Bayanne était une zone agricole. C'est là que s'infiltrèrent les eaux gravitaires et alimentent la nappe phréatique de la Crau, où tout le monde est bien content d'aller puiser, puisqu'on a la zone de captage de la Caspienne qui se situe sur ce secteur.

Il en va de même du projet d'ouverture à l'urbanisation du secteur nord de la commune, en limite avec la ville de Miramas, lieu-dit « le Mas de Sulauze », pour une superficie de 9 hectares, sur lequel la construction de 300 à 350 logements était envisagée. Là encore, cette ouverture à l'urbanisation est abandonnée, pour un maintien en zone agricole. Il était quand même une hérésie d'aller mettre des Istréens aux portes de Miramas, alors que le clocher de l'église et la mairie d'Istres étaient à 10 km. Il fallait quand même avoir des idées un peu poussées !

Il est ici précisé, concernant le territoire de la commune d'Istres bordant les urbanisations de la commune de Miramas, que seuls les espaces d'ores et déjà urbanisés pourront recevoir des constructions nouvelles, les zones agricoles et naturelles conservant leur statut, la continuité urbaine du PLUi n'ayant aucun intérêt à cet endroit-là. Entre Miramas et Istres, il n'y a aucun intérêt d'aller construire des logements.

Au niveau des déplacements et de la mobilité, la Commune réaffirme son soutien à la liaison Fos-Salon, qui nécessite cependant des aménagements, notamment au niveau de l'échangeur des Bellons, dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Métropole. Cet aménagement permettra de désengorger la partie centrale de la commune.

De même, un pôle d'échange multimodal à proximité de la gare de Rassuen sera confirmé, tout comme la future voie destinée à connecter le barreau de Sulauze, afin d'assurer une meilleure connexion à la gare de Miramas et la requalification à vocation économique des anciens bâtiments industriels d'AREVA, propriété de la Métropole.

Le chemin des Bellons sera réaménagé à terme en boulevard urbain, pour permettre la circulation du bus à haut niveau de service (BHNS).

Enfin, volet développement économique : on va redynamiser le centre-ville, qui souffre d'un défaut d'entretien, d'un manque de stationnements. Une commission extra-municipale va s'y pencher.

Sur le lieudit le Tubé Sud, où il y a une casse sauvage, nous allons faire une extension d'activité économique, pour accueillir des entreprises.

Mme AYOT. - C'était l'EPAD.

M. PLANELLES. - L'EPAD fera ce que nous décidons, dans le cadre d'un PLU.

M. le MAIRE. - Madame Ayot, cela tombe bien, c'est moi le président de l'EPAD, maintenant. Ce que l'EPAD dit et ce que le maire dit, c'est la même chose.

M. PLANELLES. - L'EPAD n'est qu'un opérateur, qu'un aménageur. La maîtrise du territoire est bien détenue par la commune.

Le pôle aéronautique devra être dynamisé. Il pourrait constituer un axe de développement en lien avec la base militaire et des activités spécifiques en lien avec la Défense.

La zone d'urbanisation future de la Grande Groupède (1AUeb) jouxtant le foncier du projet SUEZ... Un seul mot : ce projet était certainement dans les cartons depuis longtemps, puisque, comme par hasard, il y avait eu une modification lors de la première

révision du Plan local d'urbanisme de 2024. Ce n'était pas un nouveau dossier, et nous l'avons découvert malheureusement ; cela mijotait.

En parallèle, le centre d'essai BMW souhaite investir sur son site, et la Ville y est favorable, comme avec l'exigence de réduire au maximum l'impact sur la zone dédiée, permettant éventuellement un reclassement partiel en zone naturelle du site.

De même, la vocation économique de l'Ecopôle sera maintenue.

Dernier point : la préservation des espaces agricoles et naturels et le cadre de vie. Bien évidemment, nous allons réduire les zones d'urbanisation futures, parce qu'on veut justement préserver de la nature et des espaces agricoles.

Je crois que je vous ai tout dit. C'était peut-être un peu long, mais cela nécessitait quand même d'être dit. Je vous gardais le meilleur pour la fin.

En conséquence, il est proposé d'approuver la demande de modification du PADD, de solliciter la Métropole, compétente en matière de documents d'urbanisme, pour retravailler en ce sens le projet politique du PLUI et de le remettre en débat lors d'un prochain Conseil métropolitain, et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la présente délibération.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

M. BROC.- J'appuie votre démarche. En effet, il faut réviser le PADD, le plan d'aménagement et de développement durable. Ce sont les grandes orientations qui déterminent le PLUI. Pour cela, pas de problème. Il s'agit d'aller, comme vous le dites, vers une urbanisation plus modérée et donc plus respectueuse de la volonté des Istréens – c'est bien la moindre des choses – et de mettre fin à des projets de construction de logements divers et variés, surdimensionnés et inopportuns.

À ce sujet-là, je ne crois pas que vous ayez fait, Monsieur Planelles, allusion à Istropolis. Cela va-t-il pouvoir bouger et bloquer Istropolis ? C'est une question.

Je veux aussi attirer votre attention sur la construction de logements neufs. Je comprends que vous n'allez pas tomber d'un excès dans l'autre, mais quand même, faisons attention. Certes, le projet Carbon, malheureusement, a été un désastre, un fiasco. Cela a été abandonné. J'y fais allusion car c'est un projet très important, au niveau industriel, pour la région. Vous l'avez souligné : 3 000 emplois en vue. La Région et moi-même, ainsi que tout le groupe d'opposition RN-UDR, avons voté, à la région, toutes les délibérations proposées par la majorité de Renaud Muselier. Tout le monde a appuyé. C'est un vrai désastre.

Ce n'est pas mon mot, ce n'est pas moi qui utilise le mot « désastre » ; c'est la filière solaire française. On laisse, une fois de plus, le terrain libre à la Chine. Nos dirigeants, les dirigeants français comme les dirigeants à Bruxelles, et notamment Mme van der Leyen, ne font rien pour protéger aux frontières la production européenne.

Bref, cette petite digression pour dire qu'il faut quand même anticiper. D'autres projets industriels vont se faire, du moins je l'espère, dans l'aéronautique. Il faut quand même anticiper un minimum ces projets industriels. L'offre de logements en neuf doit être adaptée. On sait très bien que l'on est dans une zone tendue, en termes de logements, tendue parce que l'offre est insuffisante et tendue parce que les prix sont très élevés. Il faut donc être vigilant là-dessus.

Je parlais tout à l'heure des entreprises et de Carbon. Vous y avez fait allusion et je pense que vous allez y être vigilant : pour attirer des entreprises, il faut réserver du foncier. Il faut être extrêmement attentif aux besoins actuels et futurs.

Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire. Merci à vous.

M. GIBAUD.- Je voulais intervenir notamment sur la dépollution et la mise en sécurité du site de l'usine. Cette dépollution, en 2014, était estimée à environ 40 M€, si mes souvenirs sont bons – cela fait plus de 10 ans, j'ai la mémoire qui peut flancher un peu. On sait que tout a augmenté. Aujourd'hui, à combien s'élèverait cette dépollution ? Elle était soumise à la construction du golf et de l'opération immobilière qui allait dessus.

Les contraintes économiques font qu'un projet diminue à 350 logements. Le promoteur, l'aménageur ne fera pas la dépollution pour ce nombre de logements. Pourtant, on a une urgence, aujourd'hui, qui est de mettre ce site en sécurité. Il est très fréquenté.

Si vous regardez les réseaux sociaux, vous verrez beaucoup d'opérations urbex de jeunes gens. Vous avez vu une *rave party* à l'intérieur. Le risque, au-delà de l'empoisonnement à l'arsenic, au plomb et à d'autres substances, est l'effondrement de l'usine sur 200 jeunes. Là, vous engagez votre responsabilité de maire. Je pense que vous assumez. Comme vous le dites, tout est politique et vous faites des choix politiques, mais cette dépollution, qui va l'assumer ? Et cette mise en sécurité, qui va l'assumer, et dans les meilleurs délais ? On a déjà assez perdu de temps avec les recours sur le golf, qui aurait pu amener à une mise en sécurité du site. Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on fait ?

M. le MAIRE.- Monsieur Gibaud, d'abord, il n'y a pas de recours sur le golf. Aucun permis n'a été déposé. Si le golf ne se fait pas, c'est parce qu'on s'est entêté à vouloir faire un projet que l'État et la DREAL ne voulaient pas, parce qu'il était beaucoup trop consommateur d'espaces naturels. C'était un projet de 18 trous ou rien, alors que la DREAL et l'État proposaient un golf de 9 trous au maximum. À partir de ce moment-là, l'État va se retirer du délire qui dure depuis 10 ans.

Personne n'est en capacité de payer cette dépollution et n'a envie de se la payer. La dépollution doit avoir lieu, si on veut y faire 1 600 logements, comme c'était prévu. Comme on ne veut pas les faire, voilà.

Là où je vous rejoins, c'est sur la mise en sécurité des ruines de l'usine, pour éviter les *rave party* que l'on voit. J'ai bien conscience que j'engage ma responsabilité pénale, notamment. Je m'en suis ouvert au sous-préfet. Nous allons essayer d'envisager des mesures pour pouvoir rendre l'accès le plus inaccessible possible.

M. GIBAUD.- Seule une démolition de l'usine peut amener une mise en sécurité. Je ne sais plus combien il y a d'hectares, une vingtaine il me semble. On sait très bien que c'est impossible à sécuriser, ni avec des barrières, ni avec des caméras, ni avec des maîtres-chiens.

M. le MAIRE.- En tout cas, 40 M€ de dépollution, on ne peut pas le faire non plus.

M. GIBAUD.- Je ne parle que de la mise en sécurité. On est d'accord, pour l'instant. Il faudra trouver une solution.

M. le MAIRE.- Oui. Ce n'est pas moi qui l'ai créée, l'usine. Elle existait avant que je naisse. Je veux bien trouver des solutions mais s'il n'y avait pas de baguette magique

avant, pour mes prédécesseurs, je n'en aurais pas plus aujourd'hui. Mon anagramme est le nom d'Harry Potter, mais tout de même !

Je sais, nous en avons conscience. Le but est surtout de mettre en sécurité, pour empêcher le plus possible que des *rave party* s'y mettent, et se mettent surtout sous la voûte, pour ne pas qu'elle s'effondre sur leur figure. Après, on ne pourra jamais empêcher des gens qui veulent sauter le mur absolument pour faire de l'urbex. Pour l'instant, je ne vois pas trop la solution.

On en parle avec les services de l'État. C'est un sujet. Mais je ne vois pas du tout, pour l'instant, quelle est la solution, parce que personne ne l'a trouvée depuis les 30 ou 40 ans que cela dure. C'est toujours le même risque. Plus le temps passe, plus il s'agrandit. Je l'ai en tête, mais je n'ai pas de solution à l'instant T.

M. GIBAUD.- À l'instant T, j'imagine bien que vous n'en avez pas. Mais on a 7 ans, peut-être, devant nous pour trouver une solution, et peut-être ne pas laisser ce problème au futur maire.

M. le MAIRE.- Il faut dire cela à votre prédécesseur. Il me l'a déjà laissé à moi ! Merci à lui. Voilà.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

Le rapport est adopté. La fin du bétonnage commence aujourd'hui. Merci beaucoup.

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 36 voix (Robin PRÉTOT, Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Damien BROCC)

CONTRE : 7 voix (Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

M. le MAIRE.- La séance est levée. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 20 heures 39.

La Secrétaire de séance,

Sophie DECLERCQ



Le Maire d'Istres

Robin PRÉTOT

